

Afrique Environnement Plus

MAGAZINE BIMESTRIEL D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION ENVIRONNEMENTALE

NUMERO SPECIAL



COP21

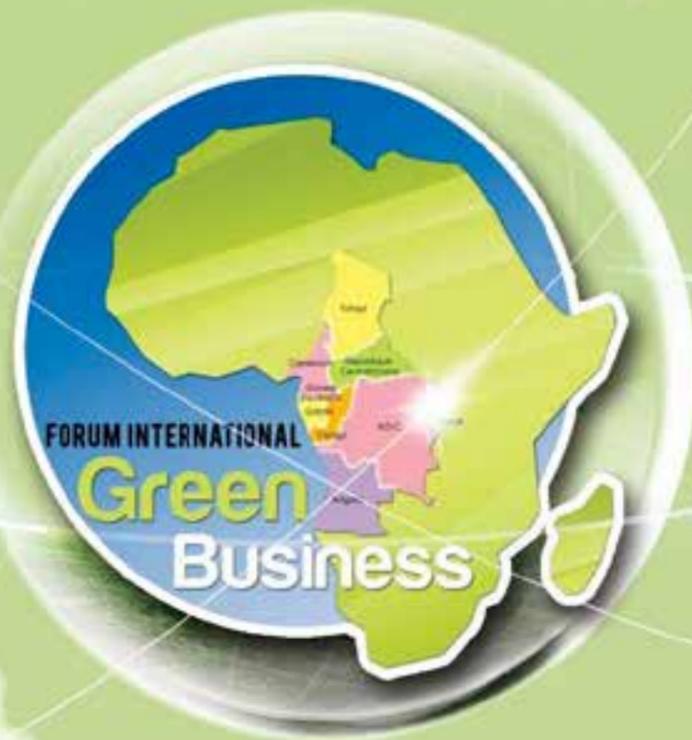
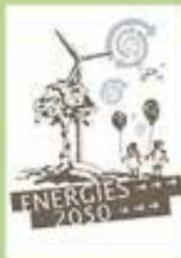
ENFIN UN ACCORD
MONDIAL SUR LE
CLIMAT !



CCIAM



en partenariat avec l'association Energies 2050



La 7^{em} édition déjà à l'horizon !
Comment l'innovation et la technologie peuvent-elles favoriser le développement de l'économie verte en Afrique subsaharienne ?
du 17 au 19 mai 2016

Conception et réalisation SVISIONS Tél : (+242) 05 381 22 47 / 06 979 45 28



Magazine Bimestriel, d'analyse et de politique environnementale, Siège Brazzaville Congo

Contacts : (+242) 05519 62 49 / 06806 05 29
E-mail : afenvironnementplus@yahoo.fr
info@afriquenvironnementplus.com
www.afriquenvironnementplus.com

Directeur de la Publication
Raoul SIEMENI

Directeur des Projets et de la formation
Brice Severin PONGUI

Coordonnatrice
Marie Danielle NGO NGUE

Rédacteur en chef
Wilfrid LAWILLA

Directeur Marketing et communication
KON A Nathan Théophile

Chargé de la communication
NGANGA Esnée Princilia Carelle

Rédaction générale
Raoul SIEMENI
Marie Danielle
Wilguette EZNEZ
Oriane BAYENDELA
Nathalie MITOAMONO
Wilfrid LAWILLA

Secrétariat de Rédaction
Marie SIEMENI
Sidoine KOUNGA
Fleur NZAOU

Superviseur de correction
Bonne Année MATOUMONA

Représentant Cameroun
Adrienne ONGONO

Représentant Gabon
Gildas Parfait DIAMONEKA

Partenaire : Energie 2050
Stéphane POUFFARY

Mise en page et Graphisme
• Houseperfect/Trésor NGANDU K.D
tresorn7@gmail.com

Photographe
Carine OYOMA

Service Technique
Bernard TCHOKOTE

afenvironnementplus@yahoo.fr



8
DOSSIER SPECIAL
La Conférence de Paris-Climat COP21 au cœur de toutes les attentes



22
INTERVIEW
Madame Fatima Jardim, Ministre de l'environnement de l'Angola



26
CdP21
Retour sur deux semaines d'activités au cœur du pavillon francophone



32
INTERVIEW
Madame Michaëlle Jean, Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie, OIF



36
La Francophonie à la CdP21 de Paris :
Les villes et pays comme acteurs de lutte contre le changement climatique



42
INTERVIEW
M. Jean-Pierre Ndoutoum, Directeur de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, IFDD



42
L'Afrique centrale active pour le succès de la cop21



54
L'UICN

S O M M A I R E

Quand Adam s'envole pour affaires, il savoure chaque moment de son voyage.



service « plating » exclusif en Business Class



Découvrez toutes nos améliorations sur OnEvoluePourVous.ma



الخطوط الملكية المغربية
royal air maroc
Les ailes du Maroc

Edito



DOSSIER SPECIAL

Enfin un accord à Paris ! Et après...?

2016

, une nouvelle année qui commence sur une lueur d'espoir et d'ambitions planétaires en vue de réguler l'avenir du climat mondial. Un adage dit : "vaut mieux un mauvais accord pour solutionner un problème, qu'aucun accord pour aggraver un problème qui divise". Telle est la vision que nous pourrions donner sur l'accord historique conclu à Paris le 12 décembre 2015, à la clôture de la 21e conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique par près de 195 pays, ceci en vue de limiter à moins de 2°C la température mondiale d'ici l'horizon 2050. Cet accord dit ambitieux et voir même pour certains analystes "très ambitieux" au regard du nombre d'engagements qu'il renferme, reste tout de même sujet à plusieurs interrogations : Que faire d'ici 2020 date d'entrée en vigueur dudit accord ? ; et Comment contraindre les parties au respect de leurs engagements quand on a à l'esprit l'échec du protocole de Kyoto qui ne disposait d'aucun cadre de sanctions et de répression et la non mise à disposition des fonds verts en vue de soutenir l'adaptation des pays les plus vulnérables aux effets dévastateurs du changement climatique ? Pour certains experts africains, l'optimisme est permis pour le respect de cet accord de Paris, dans la mesure où le temps n'est plus aux discussions. Les pays développés quant à eux semblent l'avoir compris au regard du bouleversement climatique constaté durant tout au long de l'année 2015 qui fait état d'un bilan annuel très élevé du niveau de réchauffement de la planète, que les scientifiques ont décrit comme étant l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis 1880, année des premiers relevés météorologiques.

Afrique Environnement Plus joint son espoir à celui des optimistes climatiques pour espérer que ce nouvel accord sur le climat soit un début pour un futur meilleur.

Tous nos vœux de santé, bonheur et prospérité pour un climat meilleur en cette nouvelle année 2016.

Bonne année! ■

Raoul SIEMENI



Nations Unies

Conférence sur les Changements Climatiques 2015

COP21/CMP11

Paris, France



PARIS 2015

UN ACCORD HISTORIQUE SUR LE CLIMAT

MAIS POUR QUELLE PLANETE ?



Paris France



La Conférence de Paris-Climat COP21 au cœur de toutes les attentes

Retour sur la Conférence et l'accord de Paris ... décryptage et défis de la mise en œuvre

La 21^{ème} Conférence des Parties (CdP21 – Conference of the Parties COP21 en anglais) signataires de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) s'est déroulée à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015. Les attentes étaient fortes et il s'agissait notamment d'adopter « un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique, applicable à toutes les Parties ». Un tel texte ayant valeur juridique et applicable à l'ensemble des

pays, qu'ils soient développés ou en développement, devait constituer une étape majeure dans l'histoire des négociations climat. L'accord devait entrer en vigueur en 2020 et permettre d'assurer un développement sobre en carbone à même d'augmenter la résilience des populations et un développement soutenable des économies. En parallèle, de nouveaux engagements devaient être pris pour la période 2016-2020.

En préparation de cet accord, les Parties ont communiqué tout au long de l'année 2015 leurs Contribu-

tions prévues déterminées au niveau national (CPDN). Celles-ci présentent les efforts que chacune est prête à fournir individuellement et volontairement pour atteindre collectivement les objectifs de la Convention, notamment en termes de réduction ou de limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES). Sur les 196 Parties de la CCNUCC, 187 d'entre elles l'avaient fait au 22 décembre 2015 représentant plus de 97% de la population mondiale et plus de 94% des émissions mondiales des GES. Toutefois, ces engagements sont encore loin d'être suffisants pour atteindre l'objectif de la Convention qui est de limiter le réchauffement climatique moyen à un niveau « bien en deçà de 2°C » en 2100 par rapport au niveau préindustriel. En effet, en l'état, les CPDNs, sous réserve que les engagements pris soient respectés, permettraient seulement de limiter le réchauffement à environ 2,7°C soit 0,9°C de moins qu'en poursuivant la trajectoire actuelle sans modification. A noter que si les pays développés ont en général fait part d'engagements pour des réductions nettes de leurs émissions, les pays en développement ont, pour la plupart, privilégié des réductions relatives à un scénario de développement. Dans ce cas, il s'agit donc, non pas de réduire leurs émissions de GES, mais de les augmenter moins que si aucun effort n'était

fait. En outre, leurs CPDN incluent des engagements « inconditionnels », et des engagements « conditionnels », ces derniers étant liés à la mise à disposition de financement de la part des pays développés.

L'importance donnée au processus de soumission des CPDN montrait à quel point le niveau d'ambition était donc un point crucial de l'accord. L'enjeu était donc de valider des objectifs permettant de rester sous les 2°C, voire 1,5°C comme cela était attendu des pays les plus exposés.

En outre, la question était de savoir si ces objectifs allaient être contraignants et sous quelle forme ? La forme juridique de l'accord, qui devait déterminer le niveau de contrainte qui pèserait sur les Parties, faisait également l'objet d'attentes très fortes et de très nombreux pays s'étaient prononcés en faveur d'un texte contraignant.

Une autre demande forte des pays développés était la participation accrue des pays émergents aux efforts d'atténuation et aux moyens de mise en œuvre mis à la disposition des Parties en ayant le plus besoin. Une attente qui faisait l'objet d'une opposition vigoureuse des pays en développement, qui souhaitaient le respect

du « principe des responsabilités communes mais différenciées ». Un petit point historique est nécessaire pour bien comprendre. Les Annexes de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, adoptées respectivement en 1992 et 1997, distinguent les parties en fonction de leur niveau de développement de l'époque, mais aussi de la responsabilité historique des émissions cumulées. Ces éléments servent de base aux obligations des unes et des autres au regard du principe des Responsabilités communes mais différenciées. Or, selon les pays développés, le monde a évolué au cours des deux dernières décennies, et cette distinction doit désormais être nuancée. D'autres Parties pourraient, selon eux, partager le fardeau de réduire massivement leurs émissions de gaz à effet de serre et de fournir financement, renforcement des capacités et technologies aux pays qui en ont le plus besoin.

La question du financement, centrale dans toutes les négociations de la CCNUCC, était encore une fois très sensible en amont de l'accord de Paris. Depuis Copenhague en 2009, les pays développés se sont engagés à mobiliser annuellement, à partir de 2020, 100 milliards de dollars américains pour des projets climat. Les pays en développement souhaitent que ce montant soit considéré comme un plancher, et qu'il soit mis à disposition le plus vite possible (avant 2020).

Surtout, ils souhaitent connaître la prévisibilité des fonds octroyés.

Les pays en développement réclamaient également une mise à disposition effective des autres moyens de mise en œuvre prévus depuis plusieurs années (renforcement des capacités et mise au point et transfert de technologie).

Par ailleurs, beaucoup de pays en développement reprochaient à leurs homologues industrialisés de n'avoir pas tenu leurs engagements pour la période pré-2020, en plus d'avoir pris des engagements d'atténuation insuffisants. Le rehaussement de l'ambition pour la période en cours apparaissait donc nécessaire pour renforcer la confiance entre les Parties, et faciliter l'atteinte d'une entente dans les négociations sur la période post-2020.

Outre les attentes des Etats-Parties, celles de la société civile et des diverses parties prenantes – gouvernements locaux, secteur privé, etc. – étaient très fortes. Ils réclamaient un accord robuste, avec un niveau d'ambition élevé. Beaucoup de parties prenantes ont d'ailleurs souhaité faire leur part de l'effort et s'engager pour le climat. Ainsi, au cours des très nombreux événements organisés tout au long de l'année 2015, des engagements ont été pris, notamment de la part

des villes et collectivités territoriales et des entreprises, pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Des manifestations citoyennes de grande ampleur ont également été organisées, notamment la « Marche mondiale pour le climat » annulée à Paris pour des rai-

sons de sécurité suite aux attentats du 13 septembre 2015 et qui a eu lieu les 28 et 29 novembre dans de nombreuses villes du monde, juste avant la CdP21, afin de faire pression sur les décideurs politiques.

L'ACCORD DE PARIS: ANALYSE

L'Accord de Paris, adopté à l'issue de la CdP21 est, sans conteste, un accord historique. Il apporte des nouveautés indéniables sur un certain nombre de points que nous détaillons ci-dessous. Toutefois, certaines insuffisances sont à regretter ; nous les abordons dans un deuxième temps.

Les principales avancées de l'accord

a) Le niveau d'ambition

Alors que, depuis Copenhague en 2009, la Convention des Parties s'était donnée pour objectif de maintenir le réchauffement à 2°C à la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels, l'accord de Paris vise à le contenir « nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » tout en « poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ». (Article 2)

Même si certain n'y verront que des détails de formulation, il s'agit là d'une avancée majeure, qui était loin d'être acquise avant la CdP21.



En outre, les engagements des Parties contenues dans leurs Contributions déterminées au niveau national (CPDNs) devront être révisés tous les 5 ans et toujours à la hausse. Il est aussi permis aux pays de rehausser leur niveau d'ambition à tout moment. (Article 3 et 4).

Enfin, un « Bilan Mondial » sera réalisé tous les 5 ans pour évaluer la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Le premier Bilan Mondial est prévu en 2023 (Article 14 de l'Accord).

L'accord de Paris Dit

Article 2

1. Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en :

a) Contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques;

b) Renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire;

c) Rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

2. Le présent Accord sera appliqué conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents.

b) L'adaptation

Le principe de donner une importance égale à l'atténuation et à l'adaptation avait déjà été acquis l'année précédente à Lima. L'Accord de Paris renforce cette décision et consacre la création d'un objectif mondial en matière d'adaptation (Article 7), qui vient faire écho à l'objectif mondial en matière d'atténuation déjà existant. De la même façon, un processus d'examen technique des mesures d'adaptation est créé, pendant du processus d'examen technique relatifs aux émissions de gaz à effet de serre déjà en cours.

En outre, le lien de l'adaptation avec les niveaux d'atténuation est clairement indiqué dans l'accord. En effet, plus les efforts d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre seront grands, moins les bouleversements climatiques seront importants et moins il sera nécessaire de s'adapter.

c) Le financement

L'objectif de 100 milliards de dollars par an

Depuis Copenhague en 2009, les pays développés se sont engagés à mobiliser annuellement, à partir de 2020, 100 milliards de dollars américains par an pour des projets climat dans les pays en développement. Conformément à la demande des pays en développement, ce montant constitue désormais un seuil plancher et d'ici 2025, un nouvel objectif devra être fixé, qui devra être supérieur ou égal à 100 milliards/an (Décision 1/CP21, para. 54).

En outre, les pays développés sont priés de commencer sans attendre : en effet, la Conférence des Parties « demande fermement aux pays développés parties d'amplifier leur aide financière, en suivant une feuille de route concrète afin d'atteindre l'objectif consistant à dégager ensemble 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour l'atténuation et l'adaptation ». (Décision 1/CP.21, para. 115). Le financement de l'adaptation, en particulier, devra être augmenté sensiblement par rapport aux niveaux actuels.

Le partage du fardeau

Les pays développés souhaitent que les pays émergents participent également au financement des mesures climat dans les pays qui en ont besoin. L'Accord de Paris leur donne une satisfaction partielle. En effet, l'Article 9 stipule clairement que l'obligation de fournir les ressources financières aux pays en développement en ayant besoin revient toujours aux pays développés,

qui doivent de surcroît augmenter leur financement.

Toutefois, il indique aussi que les autres Parties

peuvent contribuer « de façon volontaire ». Bien que minime, il s'agit tout de même d'un progrès sur ce sujet qui faisait l'objet d'une très forte discordance entre pays développés et en développement.

A Retenir Sur Les Financements

Article 9

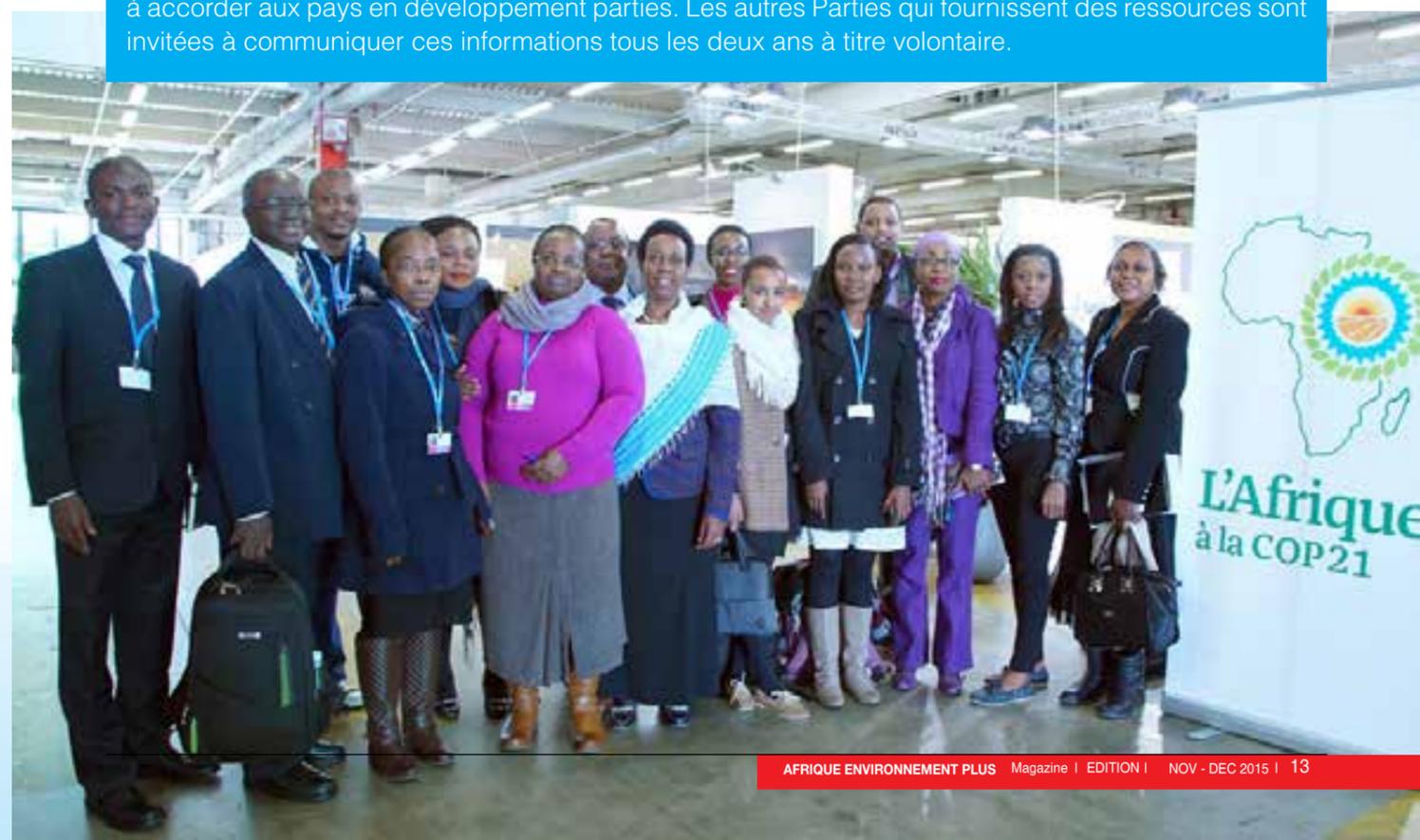
1. Les pays développés parties fournissent des ressources financières pour venir en aide aux pays en développement parties aux fins tant de l'atténuation que de l'adaptation dans la continuité de leurs obligations au titre de la Convention.

2. Les autres Parties sont invitées à fournir ou à continuer de fournir ce type d'appui à titre volontaire.

3. Dans le cadre d'un effort mondial, les pays développés parties devraient continuer de montrer la voie en mobilisant des moyens de financement de l'action climatique provenant d'un large éventail de sources, d'instruments et de filières, compte tenu du rôle notable que jouent les fonds publics, par le biais de diverses actions, notamment en appuyant des stratégies impulsées par les pays et en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement parties. Cette mobilisation de moyens de financement de l'action climatique devrait représenter une progression par rapport aux efforts antérieurs.

4. La fourniture de ressources financières accrues devrait viser à parvenir à un équilibre entre l'adaptation et l'atténuation, en tenant compte des stratégies impulsées par les pays et des priorités et besoins des pays en développement parties, notamment de ceux qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques et dont les capacités sont très insuffisantes comme les pays les moins avancés, et les petits États insulaires en développement, eu égard à la nécessité de prévoir des ressources d'origine publique et sous forme de dons pour l'adaptation.

5. Les pays développés parties communiquent tous les deux ans des informations quantitatives et qualitatives à caractère indicatif ayant trait aux paragraphes 1 et 3 du présent article, selon qu'il convient, notamment, s'ils sont disponibles, les montants prévus des ressources financières publiques à accorder aux pays en développement parties. Les autres Parties qui fournissent des ressources sont invitées à communiquer ces informations tous les deux ans à titre volontaire.



d) Les autres moyens de mise en œuvre

Ceux-ci sont traités dans la Décision d'adoption de l'accord, qui prévoit notamment :

- Le renforcement du Mécanisme technologique (Décision 1/CP.21, para. 67)
- La création du Comité de Paris sur le renforcement des capacités (Décision 1/CP.21, para. 72)

En outre, la Conférence des Parties « décide d'accroître de manière urgente et adéquate l'appui apporté par les pays développés parties en matière de ressources financières, de technologies et de renforcement des capacités afin de rehausser le niveau d'ambition des mesures prises par les Parties avant 2020 » (Décision 1/CP.21, para. 115).

e) Transparence

L'accord prévoit l'adoption prochaine de lignes directrices en matière de transparence, assortie d'une flexibilité pour les pays en développement et surtout les pays les moins avancés (PMA) et les petits Etats insulaires en développement. Cette exception vise à éviter d'accroître le fardeau que constituent pour eux les obligations de transparence au titre de la Convention (Article 13).

Des contributions déterminées au niveau national

Article 4

2. Chaque Partie établit, communique et actualise les contributions déterminées au niveau national successives qu'elle prévoit de réaliser. Les Parties prennent des mesures internes pour l'atténuation en vue de réaliser les objectifs desdites contributions.

3. La contribution déterminée au niveau national suivante de chaque Partie représentera une progression par rapport à la contribution déterminée au niveau national antérieure et correspondra à son niveau d'ambition le plus élevé possible, compte tenu de ses responsabilités communes mais différenciées et de ses capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents.

4. Les pays développés parties devraient continuer de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus à l'échelle de l'économie. Les pays en développement parties devraient continuer d'accroître leurs efforts d'atténuation, et sont encouragés à passer progressivement à des objectifs de réduction ou de limitation des émissions à l'échelle de l'économie eu égard aux contextes nationaux différents.

En communiquant leurs contributions déterminées au niveau national, toutes les Parties présentent l'information nécessaire à la clarté, la transparence et la compréhension conformément à la décision 1/CP.21 et à toutes les décisions pertinentes de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

9. Chaque Partie communique une contribution déterminée au niveau national tous les cinq ans conformément à la décision 1/CP.21 et à toutes les décisions pertinentes de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris et en tenant compte des résultats du bilan mondial prévu à l'article 14.

f) Développement

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques reconnaissait déjà les « besoins prioritaires légitimes des pays en développement, à savoir une croissance économique durable et l'éradication de la pauvreté ». La priorité du développement par rapport aux mesures nécessaires pour atténuer les changements climatiques est réaffirmée dans l'Accord de Paris et la Décision d'adoption sur deux points précis :

- L'accès universel à l'énergie, en particulier en Afrique (préambule de la Décision 1/CP.21). Cet accès universel doit être permis par le déploiement d'énergies renouvelables
- La sécurité alimentaire. Celle-ci est reconnue comme « priorité fondamentale » dans le préambule de l'accord

g) Société civile et autres parties prenantes

Le fort investissement de la société civile et d'un ensemble de parties prenantes – en particulier les villes et autres collectivités locales, les ONG, le secteur privé... - en amont de la CDP21 aura permis de voir leur rôle reconnu dans la décision d'adoption de l'Accord de Paris.

Dans la décision 1/CP.21, para 118, la Conférence des Parties « se félicite des efforts déployés par les entités non parties afin de développer leurs actions en faveur du climat, et encourage l'affichage de ces actions sur le portail des acteurs non étatiques pour l'action climatique » (repris para.134). Elle encourage aussi un accroissement de cette participation (para. 119 à 122 et 135). En outre, un titre entier (« V. Entités non parties») leur est consacré.

ET DES TECHNOLOGIQUES

Article 10 4. Il est créé un cadre technologique chargé de donner des directives générales relatives aux travaux du Mécanisme technologique visant à promouvoir et faciliter une action renforcée en matière de mise au point et de transfert de technologies de façon à appuyer la mise en œuvre du présent Accord, aux fins de la vision à long terme mentionnée au paragraphe 1 du présent article.

5. Il est essentiel d'accélérer, d'encourager et de permettre l'innovation pour une riposte mondiale efficace à long terme face aux changements climatiques et au service de la croissance économique et du développement durable. Cet effort sera appuyé, selon qu'il convient, y compris par le Mécanisme technologique et, sous la forme de moyens financiers, par le Mécanisme financier de la Convention, afin de mettre en place des démarches concertées en matière de recherche-développement et de faciliter l'accès des pays en développement parties à la technologie, en particulier aux premiers stades du cycle technologique.

6. Un appui, financier notamment, est fourni aux pays en développement parties aux fins de l'application du présent article, y compris pour le renforcement d'une action concertée en matière de mise au point et de transfert de technologies à différents stades du cycle technologique, en vue de parvenir à un équilibre entre l'appui à l'atténuation et l'appui à l'adaptation. Le bilan mondial prévu à l'article 14 prend en compte les informations disponibles sur les activités d'appui à la mise au point et au transfert de technologies en faveur des pays en développement parties.



Les principales déceptions de Paris

a) L'absence de caractère contraignant de l'Accord

Alors que de nombreuses Parties s'étaient prononcées, en amont de la CdP21, pour un accord « juridiquement contraignant », l'accord qui a finalement été adopté à Paris ne l'est clairement pas. Il contient principalement des obligations en matière de communication d'informations ou de contributions volontaires mais aucun mécanisme pour en garantir l'application n'est prévu.

Si cette « forme juridique » très souple peut être considérée comme une déception par certains, elle présente cependant certains avantages comme la révision plus facile des objectifs. Elle peut aussi encourager un niveau d'ambition supérieur de la part des Parties, qui ne se trouveront pas bloquées par la peur de sanctions.

b) L'absence de dispositions permettant la concrétisation des moyens de mise en œuvre

Si le principe d'une augmentation des moyens de mise en œuvre au profit des pays en développement a été

acté dans l'Accord de Paris, il n'a pas été assorti de dispositions pour en assurer la concrétisation. En outre, aucun objectif chiffré n'a été fixé. Cela est de nature à mettre en doute le sérieux des Parties sur cette question pourtant primordial.

c) Le manque de prévisibilité du financement

La prévisibilité du financement était une demande légitime très forte des pays en développement qui ont besoin de visibilité sur les moyens disponibles pour préparer des projets ambitieux inscrits dans la durée. L'article 9 de l'accord va dans ce sens, puisqu'il oblige les pays développés à communiquer tous les deux ans des informations quantitatives et qualitatives à caractère indicatif sur les ressources financières mobilisées. Les autres Parties qui décideraient de participer au financement (comme, par exemple, les grands pays émergents) peuvent également le faire à titre volontaire.

Cette avancée reste néanmoins peu probante dans la mesure où la mise en place d'une feuille de route indicative sur deux ans seulement ne permet pas d'avoir la visibilité nécessaire pour mettre en place les actions nécessaires.



De Paris à Marrakech ... ou le défi de la mise en œuvre

L'Accord de Paris a été adopté à 19h30 le samedi 12 décembre par les 195 Etats-Parties membres de la CCNUCC (l'Union européenne qui est la 196ème Partie n'a pas un droit de vote). Malgré toutes les possibles réserves, il convient de souligner qu'il constitue le premier accord universel sur le climat et, à ce titre, il est déjà historique. Malgré toutes les déclarations préalables et autres expressions de bonne volonté le consensus était loin d'être certain. L'accord de Paris a permis de faire des progrès notables qu'il s'agisse du niveau d'ambition, de la place accrue de l'adaptation ou de la confirmation du mécanisme de pertes et de dommages, du financement qui sont autant d'enjeux majeurs qui ont connu des avancées significatives.

On peut toutefois regretter dans l'accord l'absence de mécanismes permettant d'exercer une contrainte réelle sur les Parties ainsi que le manque de mesures concrètes pour s'assurer de la réalité des moyens de mise en œuvre qui seront mis à la disposition des pays en développement.

Il convient également de souligner que l'accord a été presque unanimement salué qu'il s'agisse de la Présidente du G77, du Groupe de Pays les moins avancés ou encore de la Chine ou des Etats-Unis. Bien sûr, plusieurs Parties ont reconnu que l'accord ne prenait pas en compte l'intégralité de leurs préoccupations mais chacun s'est accordé à mettre en avant le fait que l'accord ne fermait aucune porte ou option. Ceci

étant dit, le plus important reste à venir et la CdP22 qui se déroulera en 2016 à Marrakech devra apporter son lot d'engagements pour confirmer les décisions et les transformer en réalité. Le chemin va être long mais « l'esprit de Paris » doit perdurer. La prochaine étape sera celle de la cérémonie officielle de signature organisée à l'occasion de la prochaine journée mondiale de la Terre le 22 avril 2016 à New York.

ENERGIES 2050 est un acteur connu et reconnu dans la lutte contre les changements climatiques et un partenaire historique d'Afrique Environnement Plus. ENERGIES 2050 continue à penser que le temps ne doit plus être au plaidoyer mais à l'action car l'évidence des réalités présentes et des conséquences à venir si nous ne faisons rien sont de plus en plus visibles. Ne pas agir aujourd'hui revient à payer un prix incroyablement élevé demain alors que l'humanité dispose, dès à présent, d'une multitude de solutions à même de participer à la transformation durable et solidaire de nos sociétés. ENERGIES 2050 sera de tous les rendez-vous et continuera à témoigner des possibles et des opportunités d'action pour lutter contre les apparentes fatalités. Nous refusons de croire aux apparentes fatalités que certains veulent imposer à l'humanité. Nous refusons de remettre à plus tard ce que nous devons faire aujourd'hui. Rejoignez-nous pour contribuer ensemble aux nécessaires changements à mettre en œuvre. ■

Stéphane POUFFARY
Fondateur & Président d'Honneur
Directeur Général de l'association ENERGIES 2050
stephane.pouffary@energies2050.org
www.energies2050.org
+33.(0)6.80.31.91.89



Ils ont dit...



François Hollande

« Alors vous l'avez fait ! Et vous l'avez fait à Paris. »

"Vous avez été capables de dépasser vos intérêts légitimes pour trouver un accord ambitieux, universel, contraignant. Je veux vous remercier d'avoir été à la hauteur de la responsabilité qui vous était confiée. Jamais il ne sera possible d'exprimer autant de gratitude à une conférence et vous vous souviendrez longtemps que c'était à Paris le 12 décembre 2015

Plus tard quand on nous interrogera sur le sens de notre vie, nous pourrons invoquer bien des faits, raconter bien des histoires, mais une reviendra : vous pourrez dire le 12 décembre 2015 nous étions à Paris pour l'accord sur le climat et vous pourrez en être fiers devant vos enfants et vos petits enfants" ■



Ban Ki-moon

« L'accord de Paris est un succès monumental pour les peuples et la planète »

" Face à un challenge sans précédent, vous avez fait preuve d'un leadership sans précédent, ajoute le secrétaire général des Nations unies. Nous pouvons regarder nos enfants et nos petits enfants dans les yeux et leur dire que nous avons joint nos mains pour construire un monde plus vivable pour les prochaines générations." ■



Nicolas Hulot

« Il y a une lueur d'espoir qui ne demande qu'à s'embraser »

" Ce soir nous renouons avec l'espoir. Le monde regarde et marche enfin dans la même direction. L'avenir seul confirmera si l'accord de Paris est historique. Tout dépendra des moyens mis en œuvre pour réaliser les engagements de tous les Etats. Il faudra également revoir à la hausse le plus vite possible les engagements des Etats les plus développés." ■



Christiana Figueres, la Secrétaire exécutive de la CCNUCC

« Nous l'avons fait à Paris ».

" Nous avons fait l'histoire ensemble. C'est un accord de conviction. C'est un accord de solidarité avec les plus vulnérables. C'est un accord de vision à long terme, car nous devons faire de cet accord le moteur d'une croissance sûre". ■



Laurent Fabius.

« Ce projet d'accord est juste, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant »

"Il confirme notre objectif central, vital même, de contenir l'augmentation de la température moyenne bien en-deça de 2° et de s'efforcer de limiter cette augmentation à 1,5°, ce qui permettrait de réduire significativement les risques et les impacts liés au changement climatique... Les 100 milliards de dollars par an devront être un plancher pour l'après 2020 date d'entrée en vigueur de l'accord attendu à Paris, et un nouvel objectif chiffré devra être défini au plus tard en 2025". ■

Le Maroc qui accueillera la prochaine COP l'année prochaine a déclaré



« Il n'y a pas gagnant mais pas de perdant non plus. Nous avons continué à renforcer le multilatéralisme et nous avons réussi. Sous votre leadership nous avons montré que nous sommes capables de courage, de solidarité, et de compromis ambitieux. La COP21 demeurera historique à bien des égards, mais elle ne se termine pas ici. Le Maroc agira de concert avec la présidence française pour que la COP22 soit un rendez-vous réussi. La COP22 sera une COP de l'action, de l'innovation. Pour que Marrakech 2016 aille encore plus loin. Une bataille a été gagnée à Paris mais le combat continue. Nous pouvons transformer le changement climatique de menace existentielle en opportunité. » ■



COP21

La nature juridique de l'Accord de Paris Bonnes et Mauvaises nouvelles !

Les historiens des conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques retiendront que Paris, ville lumière a remporté son pari : celui de faciliter l'adoption d'un « accord juridiquement contraignant » « qui reflète les positions des parties » comme l'avait souhaité et rappelé Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères (Président de la COP21), en réponse à son homologue américain, John Kerry qui déclarait le 12 novembre, à ce sujet qu'il n'y aurait pas d'accord juridiquement contraignant à Paris.

Après d'âpres négociations entre les 196 parties (195 pays+ Union Européenne) qui traduisent en réalité le climat qui a toujours régné depuis les dernières conférences des Parties, un accord adopté à l'unanimité (en dépit de la réaction tardive du délégué nicaraguayen) pour lutter contre le réchauffement de la terre et ses conséquences a été trouvé. Selon un communiqué de la Présidence française, la cérémonie officielle de signature est prévue le 22 avril 2016. Et il entrera en vigueur dès 2020 si 55 pays comptant au moins 55% des émissions mondiales de gaz à effet de serre déposent leurs instruments de ratification. Pourtant, la question de sa nature juridique, donc de son caractère juridiquement contraignant ou non en réalité s'impose.

En effet, cet accord qui conjugue la rupture et, d'une certaine manière la continuité avec le Protocole de Kyoto est en réalité un accord hybride qui exprime le compromis trouvé grâce à la capacité de persuasion de la présidence de la COP et de tous les facilitateurs

désignés à l'effet d'aider les Parties à trancher sur le choix des options et des termes de l'accord. C'est l'occasion de saluer la perspicacité de tous ces acteurs, sans oublier la capacité des délégués des Parties qui ont réussi à surmonter leurs divergences pour doter la planète d'un accord qui n'est pas il faut le rappeler, une fin en soi.

Pour revenir au caractère hybride de l'Accord de Paris, il se traduit par la cohabitation de nombreuses dispositions à la fois contraignantes (articles 3, 9.1, 9.7, ...) et non contraignantes (articles 5, 7.7, ...). C'est normal, il fallait à « tout prix » un accord à Paris. Chaque Partie a eu sa part du gâteau, même si pour de pareils événements, tout le monde n'est pas toujours servi de la même manière. A titre d'exemple, pour certains pays de la COMIFAC qui avaient beaucoup misé sur la REDD+, voir ce programme dans l'Accord et la décision de la COP 21 (REDD+ n'y a pas été inséré comme mécanisme en raison de l'opposition de plusieurs pays comme les USA qui redoutait d'autres arrangements institutionnels aux implications financières énormes), c'est une demi-victoire parce qu'ils se contenteront de dispositions non contraignantes. L'article 5 de l'Accord utilise en effet des verbes et expressions comme « devraient », « le cas échéant » ou « les Parties sont

invitées » qui indiquent bien le caractère non contraignant et volontaire de cette disposition. Il revient à tous ces Etats de multiplier les efforts diplomatiques pour convaincre les contributeurs comme la Norvège à mettre la main dans la patte de façon permanente ; sans oublier la santé du marché carbone lié à REDD+.

Autre questionnement, l'absence de sanctions dans l'accord. En effet, mêmes les dispositions dites contraignantes parce qu'exprimant une obligation de résultats ou de moyens pour les parties concernées, ne sont pas assorties de sanctions. Contrairement au Protocole de Kyoto qui comprenait ce type de dispositions (malheureusement restées inefficaces), l'Accord évite les sanctions pour certainement contenter certains pays opposés au transfert ou à l'abandon de leur souveraineté à un organe quelconque. D'ailleurs, le mécanisme (un comité d'expert) institué à l'article 15 pour « faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord et en promouvoir le respect » fonctionnera d'une manière certes « transparente », mais « non accusatoire et non punitive ».

Au regard de ce qui précède, plus d'un observateur peut donc s'interroger sur l'avenir de cet Accord dit « ambitieux » et « juridiquement contraignant ». Si aucun Etat ne peut être inquiété par de sanctions internationales comme on l'observe dans certaines matières en droit international, notamment avec l'usage de mesures coercitives, que restera-t-il encore du caractère contraignant de cet Accord ? Comment amener les Parties à respecter leurs engagements ? Comment assurer un avenir meilleur à l'Accord de Paris ?

Je souhaite pour ma part que les citoyens, les organisations de la société civile, les élus et autres acteurs conscients de l'enjeu et du défi climatique du siècle présent, s'approprient la dynamique créée par la COP 21 et les dispositions à la fois contraignantes et non contraignantes de l'Accord de Paris, afin d'amener les Etats à le ratifier, à prendre des mesures internes adaptées et de les faire respecter par la suite pour le bien de l'humanité. C'est à ce prix que cet accord sera effectivement contraignant. ■

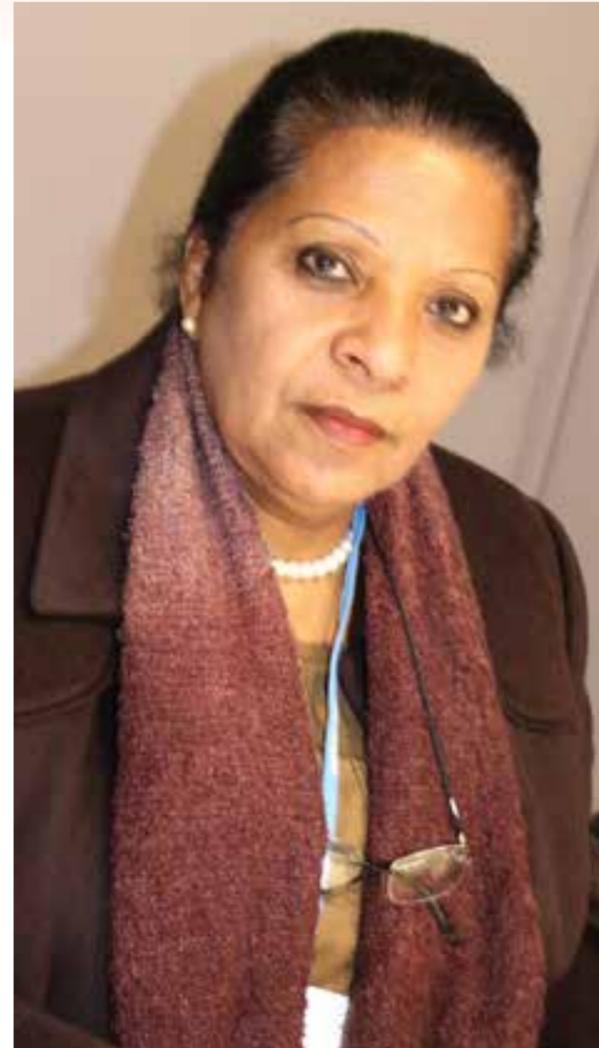
Maître Brice Séverin
PONGUI
Avocat au Barreau
de Brazzaville
Membre de la Commission
du Droit de l'Environnement
de l'UICN
Directeur Exécutif de l'ONG
Institut Cerveau Vert 2063
ponguilawyer@gmail.com
www.institutcerveauvert.com





Interview

Madame Fatima Jardim, Ministre de l'environnement de l'Angola



La COP 21 a réuni 195 pays du monde et parmi eux, on aura noté une forte participation des délégations africaines à ce rendez-vous. Parmi ces pays africains, on compte l'Angola qui de part la présence d'un pavillon imposant a grandement contribué à faire entendre la position du continent africain. Afrique environnement Plus a rencontré pour vous MADAME Fatima JARDIM, Ministre de l'Environnement de l'Angola qui nous donne la vision de son pays en marge de cette conférence.

AEP : L'Angola prend part à la 21e conférence des Parties qui se tient ici à Paris. Quel est votre sentiment sur l'aboutissement de cette COP21 ?

Fatima JARDIM : Bien évidemment, la COP21 est une rencontre globale qui voudrait réunir tous les efforts de l'humanité pour sauver la planète au profit des générations futures, tout ceci avec la responsabilité des pays développés et des pays les moins développés, car nous avons la responsabilité commune d'assurer la survie de l'homme et de la planète. Je salue ici les efforts qui ont concouru à l'aboutissement de cet accord historique pour le monde et en particulier pour les Etats africains auxquels l'Angola a joint de façon significative à la prise en compte des positions défendues par notre continent. Malgré cette victoire, il est à noter que beaucoup reste à faire dans la mise en œuvre des décisions issues de cet accord de Paris.

Quelles sont les activités que l'Angola a menées au cours de cette COP et qu'avez-vous proposé en termes d'idées au groupe Afrique pour contribuer à l'aboutissement de cet accord et lutter contre le réchauffement climatique ?

Comme vous le savez l'Angola a participé non seulement au niveau technique mais aussi au haut niveau de cette COP. D'ailleurs notre Vice-président de la République d'Angola, Manuel Domingos Vicente était là au début de cette conférence et il a pris la parole au nom du peuple Angolais afin de livrer la vision de l'Angola dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. L'Angola a ensuite participé aux travaux de négociations du groupe Afrique tout en notant que nous assurons la présidence du groupe des Pays les Moins Avancés qui représente 48 pays. En Afrique nous n'émettons presque pas d'émissions de Gaz à Effet de Serre, mais nous rencontrons beaucoup de problèmes liés au changement climatique, qui nous rendent très vulnérables. Nous avons besoin de grandir, d'être heureux avec tout ce que nos peuples ont subi pour les indépendances, maintenant il s'agit de trouver des financements pour nos projets de développement. Chacun de nos pays africains a des projets de développement et voudrait améliorer les conditions de vie de ses populations. Nous avons beaucoup de ressources naturelles qui ne sont pas encore exploitées, si on peut parvenir à une coopération plus transparente avec les pays développés afin que les financements promis dans le cadre de cet accord puissent contribuer au développement de nos Etats et nous invitons les parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique à œuvrer pour le respect de leurs engagements. On devrait obtenir des compromis de réduction des émissions de GES, et nous avons aussi la responsabilité d'obtenir des modèles de développement avec des baisses d'émiss-

sions. C'est une économie que tout le monde devrait accepter comme une économie de préservation planétaire et aussi qui peut assurer le bien-être et la vie de la planète, non seulement la vie des êtres humains mais aussi la vie des plantes, des animaux, tout cela mérite d'être préservé pour les générations futures.

Vous avez réuni vos pays frères d'Afrique centrale (le Gabon, le Congo, la RDC) sur l'initiative du Mayombe. Que peut-on retenir de ces échanges ?

L'Afrique a beaucoup d'initiatives, non seulement nationales mais aussi transfrontalières. Le Congo, la RDC, le Gabon et l'Angola ont l'initiative de préservation des forêts tropicales car elles participent aussi dans les questions de rémission des gaz à effet de serre. Nous pouvons profiter pour citer les mécanismes REDD avec les fonds que la convention cadre peut y apporter, l'adaptation aussi pour les forêts tropicales, les conditions de pauvreté des communautés locales et autochtones que nous devons améliorer. Alors, nous invitons les investisseurs locaux et internationaux à s'intéresser à cette initiative du Mayombe des forêts tropicales qui peut être un outil de lutte contre le changement climatique dans cet espace d'Afrique centrale, en aidant dans la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre. D'un autre côté, la forêt tropicale du Mayombe

est l'une des plus préservée au monde. Cette forêt tropicale a aussi besoin d'un appui au même titre que les autres. Je profite de cette occasion pour remercier mes collègues pour tous les efforts qui ont été faits jusqu'à présent afin que cette initiative soit annoncée au monde entier.

Plusieurs pays connaissent les effets du changement climatique et les combattent. Que pouvez-vous nous dire pour le cas de l'Angola ?

L'Angola a rempli ses obligations auprès de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, nous avons un plan d'adaptation avec beaucoup de projets, nous avons aussi rendu notre Contribution Prévue Déterminée au Niveau National. Avec cette CPDN, l'Angola peut garantir qu'il va ajouter tous les efforts pour l'économie de réduction des gaz à effet de serre. Le secteur principal est le secteur énergétique et nous faisons tous les efforts pour que l'administration économique puisse ajouter l'énergie comme étant un secteur qui peut contribuer à la réduction des émissions. La politique énergétique de l'Angola repose majoritairement sur l'hydroélectricité qui est notre première source de fourniture à travers la construction des barrages. Nos besoins sont immenses alors, nous combinons toutes les sources d'énergie pour notre développement, mais la majorité c'est l'énergie



Séance de travail dans le pavillon angolais à la Cop 21 : Mme Fatima JARDIM, M. Leonel Felisberto DA SILVA, Secrétaire d'Etat au Trésor et M. Afonso Pedro CANGA, Ministre de l'Agriculture de l'Angola



M. Manuel Domingos VICENTE, Vice-Président d'Angola lors de son discours à la COP21

fait des efforts pour réduire de moitié la pauvreté. Nous espérons qu'avec l'agriculture, nous pourrions tenir un commerce juste qui pourrait nous amener à vendre certains de nos produits agricoles comme la banane et autres à des pays comme la France, c'est là un des défis de l'économie verte. Nous avons aussi le secteur de la pêche qui est très importante pour nos populations et qui constitue aussi une source d'emplois. Tout cela relève des objectifs du développement durable, car les ODD ont besoin d'une économie stable comme en Angola.

Vous parlez des ODD comme indice de développement économique, comment pensez-vous qu'ils contribuent dans l'essor de développement de votre pays ?



Echange sur les forêts du Mayombe

Nous pensons que les efforts que nous avons fait surtout au niveau social car il faut préciser le secteur social représente 42% dans le budget d'Etat de cette année. Il s'agit des secteurs telle que l'éducation, la santé qui constituent le miracle opéré par l'Angola après la paix et la sécurité. Nous sommes contents car malgré les problèmes avec la chute du prix du pétrole, nous commençons à faire la transition pour une économie de basse émission, mais malgré cette crise, notre pays continue sa croissance. Au niveau de l'environnement, nous avons des projets de préservation de la biodiversité, des parcs nationaux, d'écotourisme et nous commençons un programme pour l'eau et l'assainissement, tout cela permettra d'assurer une vie meilleure pour les générations futures. Nous sommes heureux parce que nous fêtons nos 40 ans d'indépendance et c'est une jeune génération qui a fait grandir ce pays et c'est dans cet élan que nous devons continuer à travailler afin de faire de l'Angola un pays leader en africain. La solidarité africaine a fait finaliser les conflits au sein de notre pays, nous sommes maintenant en paix et ces 40 années d'indépendance représentent l'unité nationale, la réconciliation, le développement mais aussi la liberté ■

renouvelable. Nous voudrions que cette question d'initiative africaine pour l'énergie soit reconnue. L'Angola a l'énergie avec la biomasse, l'énergie du gaz, nous avons le plus important projet de gaz qui n'a pas encore démarré jusqu'à nos jours. Un autre secteur qui peut jouer un rôle important c'est l'économie verte ; l'agriculture est très importante pour nous et nous commençons à augmenter la productivité et la contribution de l'agriculture pour la sécurité alimentaire. Au sein de l'agriculture, il y a de grands projets, mais nous avons nous sommes également un pays pauvre et l'Angola a

Raoul SIEMENI



Présidium de la conférence sur le Mayombe à la COP21 : La Ministre Fatima JARDIM au centre, le Ministre Henri DJOMBO du Congo à droite et la Ministre Flore Joséphine MISTOUL du Gabon à gauche



Atelier préparatoire des négociateurs francophones à la CdP21

La 21^e conférence sur le changement climatique, CdP21 a commencé par un atelier préparatoire des négociateurs des pays francophones et de la société civile, au siège de l'Organisation Internationale de la Francophonie à Paris, le samedi 28 novembre. Ont pris part à cette première activité de la CdP21, le ministre sénégalais de l'environnement et du développement durable, M. Abdoulaye Balde, et la Secrétaire Générale de la Francophonie, Madame Michaëlle Jean. Une centaine de participants étaient présents à cet atelier au cours duquel, il leur a été présenté la synthèse actualisée des enjeux, ainsi que les principaux points de l'accord de Paris et le Guide des négociateurs produit par l'IFDD. Dans son allocution de circonstance, Michaëlle Jean a rappelé que l'OIF, à travers l'IFDD s'est tenue aux côtés des pays membres de la Francophonie dans cet exercice qui a consisté à préparer et à soumettre au Secrétariat de la Convention leurs projections et ambitions de réduction et d'atténuation des émissions de GES et leurs attentes en matière d'adaptation aux effets du changement climatique.



CdP21

Retour sur deux semaines d'activités au cœur du Pavillon Francophone

La 21^e conférence des parties qui s'est tenue à Paris au parc des expositions Le Bourget du 29 novembre au 12 décembre dernier, a connu la participation des pays, des institutions et organisations, c'est le cas de l'Organisation Internationale de la Francophonie, OIF. Observateur à cette CdP21, l'OIF avait érigé un pavillon dirigé par son organe technique l'IFDD et où plusieurs activités se sont déroulées. Dénommé "l'arbre à palabres", ce pavillon a connu de grandes rencontres, des accords de partenariat ont été signés, des fonds d'aide à l'adaptation annoncés et d'autres engagements qui ont animés la vie du pavillon de l'OIF. Nous avons recensé la quintessence des différentes activités tenues lors de la CdP21 dans le pavillon de l'OIF.

Inauguration du Pavillon de l'OIF



Le lundi 30 novembre 2015, la Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Michaëlle Jean et le Président du Sénégal, Son Excellence Macky Sall ont procédé à l'inauguration du pavillon de l'OIF au parc des expositions Le Bourget Paris, lieu où s'est déroulé la CdP21. Prenant la parole, Madame Michaëlle Jean a salué la mobilisation des pays francophones pour cette conférence, tout en rappelant la nécessité d'une Francophonie soudée, mobilisée afin de donner un sens à cette Francophonie des solutions qui lui est tant chère. Et la meilleure illustration de ce concept s'est faite à travers la présentation de trois des jeunes lauréats issus des 3 pays francophones (Sénégal, Bénin et Gabon) du concours de développement des solutions numériques qu'a récemment organisé l'OIF. Ces jeunes ont présenté leurs innovations qui ont consisté en des programmes de gestion des déchets et des poubelles en milieu urbain.

Le Directeur de la Société Hygiène et Salubrité du Cameroun (HYSACAM), présent à cette rencontre a répondu à l'une des préoccupations de ces jeunes, dans leur souci de voir leurs chefs d'œuvre profiter à leurs communautés, en orientant ce dernier vers la filiale qui s'occupe du ramassage des ordures ménagères au Bénin.

Les aires marines protégées face au changement climatique

Le 1er décembre, un événement parallèle s'est tenu sur les outils de résilience face au changement climatique dans les aires marines protégées, avec le Partenariat Régional pour la Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM). Il s'est agi des exposés sur les parcs nationaux de la Mauritanie qui ont besoin de restauration, notamment les parcs Diawling et le Banc d'Arguin. Les expériences de la Mauritanie et de la Guinée Bissau ont retenu l'attention, notamment le cas de la conservation des écosystèmes harmonieux avec les populations autochtones en Mauritanie et la récupération de la mangrove pour pouvoir lutter contre la salinisation des terres et récupérer des terres pour les transformer en des terres de riziculture en Guinée Bissau.



La société civile francophone mobilisée pour la CdP21

Le mercredi 2 décembre, la société civile francophone n'est pas restée en marge de cette conférence. Elle a tenu une rencontre sur les initiatives face au changement climatique, les efforts insuffisants face aux enjeux climatiques et les principaux défis que l'accord de Paris doit relever. Les participants ont convenu que les pays en voie de développement sont plus affectés par les effets dévastateurs du changement climatique. La société civile s'est félicitée d'être de plus en plus impliquée dans les décisions qui auparavant se prenaient exclusivement au niveau gouvernemental.



L'économie verte comme moyen de réduction des gaz à effet de serre

L'économie verte était à l'ordre du jour le mardi 1er décembre notamment avec le Programme Economie Verte en Afrique, P-EVA qui est financé par l'IFDD. Ce programme qui est porté dans 30 pays de l'Afrique francophone (l'Afrique du Nord, Sud, de l'Ouest et Centrale) sur la notion de l'économie verte, est une approche qui concilie la croissance économique avec la responsabilité sociale et environnementale. L'économie verte peut être considérée comme une voie importante pour atteindre les réductions des gaz à effet de serre. Quatre pays africains seront choisis comme pays pilote pour le Programme Economie Verte en Afrique.



Les villes francophones leviers d'atténuation et d'adaptation

Les villes jouent un rôle capital dans le changement climatique. C'est dans cette lancée qu'une rencontre a été organisée le jeudi 3 décembre, pour mettre en évidence l'importance des villes dans le processus de transition énergétique et la nécessité de construire des villes durables. L'on retiendra que les villes qui sont responsables à 75% des émissions de carbone, disposent des leviers d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Plusieurs présentations ont été faites, notamment une projection de la ville de Grand Bassam, classée patrimoine mondial de l'Unesco et qui ambitionne être la première ville durable de la Côte d'Ivoire. Cette projection a été marquée par la signature d'un partenariat entre la ville de Grand Bassam et l'IFDD.



Le Fonds d'adaptation : opportunités et perspectives

Une séance d'information sur le fonds d'adaptation a été organisée le vendredi 4 décembre, afin d'améliorer les processus de ce fonds en tirant les leçons de l'expérience et en s'appuyant sur les aspects qui lui permettent d'être plus efficace pour aider les pays. Opérationnel depuis 2010, le Fonds d'adaptation a pour objectif de financer les projets et programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement parties au Protocole de Kyoto, qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique. A ce jour, le Fonds d'Adaptation a déjà financé \$331M de projets dans 19 pays francophones, dans les domaines de la sécurité alimentaire, l'agriculture, la gestion des eaux, etc. Il compte plusieurs partenaires et espère aussi travailler avec l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, afin de voir comment appuyer les différents pays touchés par le changement climatique



Un financement de \$25,5 M annoncé par le Québec

Le Premier Ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard, a annoncé le samedi 5 décembre, un financement d'un montant de \$25,5M sur les cinq prochaines années, en vue de soutenir et d'accompagner les pays les plus vulnérables particulièrement les pays francophones, aux effets du changement climatique. Cet investissement se décline en 3 mesures à savoir : \$18M pour faire les appels de projets particulièrement en Afrique francophone, dans le domaine de la transition énergétique, la technologie verte et le transfert d'expertise sur le changement climatique ; \$6M consacrés au financement des programmes d'adaptation au changement climatique seront investis dans l'effort des pays les moins avancés, estimés à 48 pays dont 19 francophones; et enfin \$1,5M consacrés pour soutenir les initiatives des jeunes dans le combat contre le changement climatique. Pour une gestion efficace et efficace du fonds annoncé, un comité d'orientation sera formé avec de nombreux partenaires notamment l'IFDD.



DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL
ET GESTION DE L'INFORMATION
PROFESSIONNELLE

en Afrique

DIGIP AFRIQUE est une entreprise organisée autour d'un réseau de chefs d'entreprises et professionnels confirmés dans les métiers des nouvelles technologies de l'informations, de la communication et la formation professionnelle avec au moins 10 ans d'expérience professionnelle à l'international.



+241 06 71 39 72

6654 Libreville GABON

info@digipafrique.com

www.digipafrique.com

DIGIP Afrique,
Partenaire AFRIQUE ENVIRONNEMENT PLUS,
et Membre du RECEIAC.



Interview

Madame Michaëlle Jean, Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie, OIF

Plusieurs activités ont marqué la participation de l'organisation internationale de la Francophonie à la CdP21. Ceci contribuant de façon très active à la participation des pays membres de cette organisation, Afrique Environnement Plus qui a suivi toutes ces activités s'est entretenu avec Madame Michaëlle Jean, Secrétaire Générale de la Francophonie afin de recueillir ses impressions sur la vision globale de la participation de l'OIF à cet important rendez-vous.



AEP : La Francophonie s'est présentée dans cette 21e Conférence des Parties comme une " Francophonie des solutions". Quel est le regard que vous avez porté dans ces solutions apportées?

Michaëlle Jean : La Francophonie des solutions est tout à fait mobilisée dans le cadre de cette CdP21

sur la lutte contre le réchauffement climatique, parce que chacune de nos expériences, nos initiatives, nos solutions comptent pour lutter effectivement et efficacement contre le changement climatique, une atténuation du réchauffement climatique, des émissions de gaz mais aussi en termes d'adaptation. Je crois que le plus grand enjeu en ce moment à l'ordre des négociations, c'est celui de l'appui et du financement auxquels les pays les plus vulnérables, les plus affectés par le réchauffement climatique doivent absolument avoir à leur disposition. Même si nous arrivions à rassembler ces 100 milliards de dollars comme fonds pour s'assurer d'agir sur le réchauffement climatique et le ramener à 2°C voire 1,5°C, ce ne sera toujours pas la solution pour tous ces pays et Etats insulaires qui sont menacés de disparition par le rehaussement du niveau des océans, pour tous ces Etats qui sont affectés par la désertification, l'érosion côtière. Il faut absolument qu'il y ait des fonds accessibles, disponibles afin que les pays puissent mettre en place des politiques et projets permettant des meilleures conditions de vie pour les populations.

Vous insistez beaucoup dans vos discours sur les notions d'adaptation et d'énergie. Pourquoi cela ?

Je trouve que dans l'espace francophone, nous avons des pays qui sont en graves difficultés et qui sont touchés par le réchauffement climatique et ses effets dévastateurs et cela constitue une totale injustice compte tenu du fait que ces populations produisent le moins de gaz à effet de serre, il y a là un paradoxe, donc l'adaptation est essentielle. L'appel que j'ai lancé ce matin auprès des ministres de l'environnement des pays francophones, c'est de leur dire que maintenant c'est à leur tour de mettre " leurs épaules à la roue" pour que l'on ait un accord juste, équitable, contraignant sur le plan juridique et je dirai aussi ambitieux. C'est le moment d'insister sur la nécessité des programmes et des fonds nécessaires pour l'adaptation. Vous savez, même si nous réussissons à rassembler ces 100 milliards de dollars dans ces fonds, jusqu'à présent, on s'attend à ce que ce ne soit que 20% de ces sommes qui soient attribuées à l'adaptation. Qui dit adaptation, dit développement des pays les plus vulnérables et encore sur ces 20%, tous les pays n'y auront sûrement pas accès, d'où l'importance de cet appel urgent.

Le gouvernement du Québec a annoncé un financement à hauteur de \$25,5M pour soutenir les pays vulnérables aux effets du changement climatique. Pensez-vous que cette somme soit suffisante ou que ce geste constitue une base



Madame Michaëlle Jean, Secrétaire Générale de l'Organisation Internationale de la Francophonie, OIF

pour encourager les pays à prendre en compte ces questions ?

Effectivement, le Québec a annoncé un fonds dédié à l'adaptation à hauteur de \$25,5M pour soutenir entre autres les initiatives destinées à la jeunesse et les initiatives des jeunes eux-mêmes, pour soutenir les pays les plus vulnérables de l'espace francophone dans leur développement durable et leurs projets d'adaptation aux effets du réchauffement climatique. Je pense que ce geste du Québec est une bonne base, un bon exemple envoyé à l'ensemble des autres Etats en disant tenons compte de l'adaptation. Le Canada a aussi fait une annonce importante à hauteur de 2,650 milliards \$, bien axés sur le développement durable et je tiens à préciser combien chacune de ces initiatives y compris celle de la France à hauteur de 2 milliards d'euros pour des projets énergétiques renouvelables, constituent des messages lancés au reste des pays ici présents, afin que nous puissions effectivement s'engager et faire en sorte que la question du réchauffement climatique soit fondamentalement une question de développement humain, économique et durable.

Comment la Francophonie accompagne-t-elle la société civile qui est minée par un sérieux problème de financement dans la mise en œuvre de leurs projets de développement?

Dès lors que nous parlons de la Francophonie des solutions, nous parlons des mesures prises par les Etats, mais l'apport des initiatives citoyennes est incontournable. Je peux voir sur le terrain beaucoup de citoyens mettre en place sans qu'on ne le leur demande, des initiatives extrêmement louables pour la reforestation, le renouvellement des ressources, l'introduction des plantes à valeur ajoutée, l'agriculture innovante, sans oublier des jeunes qui créent des applications qui montrent l'apport des nouvelles technologies. Donc, parlant d'un effet d'ensemble, de toutes nos capacités de faire, on ne peut pas mettre à l'écart tout ce que la société civile, les femmes, les jeunes mettent de l'avant ; et l'appel de l'Organisation Internationale de la Francophonie est aussi de dire que rien n'est réalisable sans les initiatives citoyennes, les jeunes et les femmes font partie des solutions et il faut tenir compte de leurs apports et accompagner leurs initiatives.

Pensez-vous que l'accord de Paris s'il y en a un, est une solution pour un monde meilleur ?

Je pense que l'accord de Paris doit être un succès et ce dont nous pouvons nous réjouir c'est de savoir que la prochaine CdP se tiendra à Marrakech, au Maroc, une autre terre francophone et là nous commençons déjà à nous mobiliser vers cet autre rendez-vous et nous aurons l'occasion de revoir comment les engagements ont été mis en œuvre, d'avoir un regard critique et vigilant sur la suite car chaque étape est importante. Nous avons déjà vu comment le terrain a été bâti avec une diplomatie très active pour s'assurer qu'à Paris qu'un pas majeur soit fait, et nous devons déjà dès à présent anticiper tous les efforts qu'il nous faudra continuer à investir à Marrakech. Mais cette-fois encore, tous nos acquis francophones seront encore mis à disposition du prochain rendez-vous au Maroc.

La Francophonie a traduit le guide des négociations en d'autres langues. Faut-il voir en cela une faiblesse de la langue française ?

Pas du tout, le fait que le guide des négociations soit demandé par d'autres communautés linguistiques y compris en anglais, c'est à grâce à la précision de cet outil. Vous savez que le texte d'accord est extrêmement laborieux. Ce que nous produisons, c'est un guide qui permet de mettre dans des mots compréhensibles, lisibles et de mieux décrypter tous les enjeux du texte. C'est grâce à la qualité de ce travail qui est fait par une équipe chevronnée de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, que d'autres communautés réclament qu'il soit traduit et mis à disposition en arabes, en espagnol, en Portugais et en anglais également. Donc, je pense que nous pouvons nous enorgueillir du travail bien fait. ■

Par Raoul SIEMENI



DG de AEP, M. Raoul SIEMENI et la SG de la Francophonie, Mme Michaëlle JEAN



phone de haut niveau s'est tenue dans l'enceinte du Parc des Expositions du Bourget le 8 décembre dernier. Cette rencontre visait à faire une évaluation à mi-parcours des négociations en cours à la conférence de Paris sur le climat, dans la perspective de se faire une idée de ce que sera l'accord final souhaité par tous, et notamment ambitieux, inclusif, solidaire et juridiquement contraignant. C'est dans le cadre convivial du restaurant l'Etoile que la concertation a eu lieu, au cours d'un petit-déjeuner auquel ont pris part, outre la secrétaire d'Etat française chargée de la coopération et de la Francophonie, Mme Annick Girardin, des ministres francophones en charge des questions d'environnement de l'Ile Maurice, du Québec, de la Belgique et de la Wallonie-Bruxelles. C'est en rappelant que les Objectifs de développement durable ont été adoptés il y a deux mois que Michaëlle Jean a souligné que



la concertation du jour rejoignait l'objectif 13 qui recommande de prendre en urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Elle a également évoqué la 31e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie qui s'est tenue récemment à Erevan en Arménie; laquelle avait bien à l'esprit la Conférence de Paris sur le climat, et où les francophones ont insisté sur l'importance de se mobiliser en faveur d'un engagement et d'un accord conséquent visant

La Francophonie à la CdP21 de Paris : Les villes et pays comme acteurs de lutte contre le changement climatique

La coopération ville/état, un levier essentiel face au défi climatique

La coopération entre ville et Etat tel était le thème qui a réuni le samedi 5 décembre, les membres de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) au Pavillon de l'OIF. Cet événement parallèle avait pour objectif de montrer le rôle important que jouent les villes dans le changement climatique. Les villes subissent les effets du changement climatique à travers des inondations, des sécheresses, les érosions côtières et bien d'autres. Les élus locaux regrou-

pés à travers l'AIMF, se sont appuyés sur les actions menées depuis 2013, pour faire valoir l'engagement très concret des villes, notamment celles du Sud, sur les questions environnementales. Ils ont déploré le fait de ne pas participer directement aux négociations de la CdP21 et ont souhaité non seulement travailler en étroite collaboration avec les élus nationaux mais aussi que leurs avis et suggestions soient pris en compte lors de cette 21e Conférence sur le climat. Par la suite, les élus locaux des différentes villes francophones africaines (Guédiawaye (Sénégal), Abidjan (Côte d'Ivoire) et Douala (Cameroun) ont chacun présenté les actions entreprises dans leur localité respective, pour faire face aux effets du changement climatique.

Une concertation francophone de haut niveau, pour faire le point des négociations de la CdP21

Entre la conférence de Lima en décembre 2014 et aujourd'hui à Paris, Michaëlle Jean n'a eu de cesse de préparer le terrain, pour s'assurer que les pays membres de l'organisation qu'elle dirige soient bien au fait des enjeux et bien outillés surtout. Et c'est dans un souci de prendre le pouls des négociations en cours de la CdP21, qu'une concertation ministérielle franco-

l'atténuation des émissions, et d'exercer toute la pression nécessaire pour que des moyens soient dévolus à l'adaptation, à l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables affectées par les effets dévastateurs du dérèglement climatique. Il est ressorti de cette concertation que les négociations sont rendues à leur point crucial, et les jeux n'étaient pas encore faits au moment où se tenait la concertation, d'où l'idée de rassembler la communauté francophone pour les enjeux de la planète, tout en rappelant et en se félicitant de l'engagement des pays membres de la Francophonie qui ont tous élaboré et déposé leurs contributions prévues déterminées au niveau national. Ce qui constitue un signal fort de la détermination des pays francophones à lutter contre le réchauffement de la planète

Les journées pays au Pavillon de l'OIF

Plusieurs activités se sont déroulées dans le Pavillon de l'OIF au cours de la CdP21. Parmi ces activités, il y a eu des journées consacrées aux pays francophones. Au regard des possibilités, cinq pays francophones ont chacun eu une journée au sein du Pavillon de l'OIF. Il s'agit du Sénégal, de Madagascar, de la RDC, du Québec et de Haïti. Ces journées pays riches en échanges, étaient placées sous la supervision du Directeur de l'IFDD et son équipe. Elles auront permis aux différents pays de présenter leurs initiatives et projets de développement dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, de la REDD+ et des financements innovants visant à faire face à l'adaptation aux effets dévastateurs du changement climatique.



Le Sénégal

Cette journée était une occasion pour les officiels sénégalais de présenter aux participants la série d'événements extrêmes auxquels est exposé le pays et qui entraînent une dégradation continue de ses écosystèmes, ainsi que la régression des ressources en eau, la baisse des rendements agricoles et la dégradation des infrastructures. Au Sénégal, des initiatives ont été menées au niveau national, aussi bien sur l'adaptation que sur l'atténuation, pour accroître la résilience nationale avec celle des communautés rurales, tout en développant une trajectoire sobre en carbone appropriée au plan Sénégal Emergent. L'expérience dont le Sénégal se réjouit aujourd'hui se base sur l'analyse de la vulnérabilité de ses différents secteurs, notamment les zones côtières, l'agriculture, l'eau, la pêche, le tourisme, la santé, les écosystèmes, etc. Pour ce pays à la

fois sahélien et côtier, sa vulnérabilité va s'accroître au regard de la hausse de la température et de la montée des eaux marines, et c'est pourquoi dans la Contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) du Sénégal, l'analyse économique des mesures d'adaptation à mettre en œuvre a été faite. Et au regard de cette analyse, le gouvernement s'est engagé à intégrer ces mesures avec ses propres ressources nationales. Mais étant donné les nombreux défis, le pays de la Teranga requiert aussi l'appui de ses partenaires. Dans sa contribution à l'atténuation, le Sénégal mène différents projets de promotion d'efficacité énergétique dans des secteurs comme le bâtiment, les équipements énergétiques, le développement d'alternatives au bois comme le biogaz, la promotion des énergies renouvelables en réponse à la politique nationale, en dépassant 20% d'utilisation des énergies renouvelables dans le mix énergétique.



La RDC

Après avoir accueilli le XIVe Sommet de la Francophonie en 2012, c'est l'Arbre à palabres de la Francophonie sur le climat qui a permis à la République Démocratique du Congo de se présenter au public, dans la cadre de la journée à elle dédiée. La journée

de la RD Congo a été le prétexte pour présenter son programme de mise en valeur de son économie verte, lequel se base sur la révolution de la modernité. Avec sa vaste forêt tropicale, le pays est riche et a opté pour l'accroissement de ses efforts vers un développement soutenable et respectueux de l'environnement pour atteindre ses objectifs de croissance. Trois panels ont animé cette journée de la RD Congo au pavillon de la Francophonie. Le premier a présenté sa Contribution prévue déterminée au niveau national, le deuxième s'est penché sur la réduction des émissions liées à la déforestation des forêts dans les pays en développement et le rôle de

la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement. Et le troisième panel a traité de la mobilisation des financements et les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre des REDD+



Le Québec

Le Québec s'est fixé l'horizon 2020 pour réduire de 20% ses émissions de carbone par rapport à son niveau de 1990, et projette d'aller à 37% en 2030. Cela représente tout un défi pour un Etat infranational où plus de 99% de l'électricité est produite à partir de

l'hydroélectricité, une source d'énergie renouvelable. Les autorités québécoises ont la conviction que mettre un prix sur le carbone constitue une mesure essentielle, voire incontournable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le fer de lance de cette stratégie climatique repose en effet sur la mise en œuvre d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, avec la Californie, formant ainsi le plus grand marché du carbone en Amérique du Nord. De nouveaux partenaires vont s'y joindre à très court terme, notamment l'Ontario. Le marché du carbone génère au Québec des revenus qui sont entièrement versés dans le fonds vert. Ce fonds et ses revenus

sont réinvestis dans des programmes, voire des initiatives qui visent à accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les 25,5 millions de dollars qui ont été annoncés le 5 décembre dernier par le Premier ministre Couillard viennent des revenus de ce fonds vert, et donc de revenus qui sont perçus lorsqu'on fait des enchères sur le carbone.



Madagascar.

Cette journée aura permis aux autorités malgaches de présenter la stratégie de lutte contre le changement climatique qui se décline en des supports qui présentent la politique générale de l'Etat, le plan national de développement, les communications nationales et sa contribution prévue déterminée au niveau national. On a ainsi pu apprendre que la création du Bureau National de Coordination des Changements Climatiques au sein du ministère en charge de l'Environnement traduit la volonté de l'Etat d'obtenir des résultats plus palpables et de coordonner toutes les actions de lutte contre ce phénomène. La lutte contre les changements climatiques à Madagascar n'est pas la seule préoccupation des autorités. De nombreuses initiatives d'acteurs non-gouvernementaux complètent ce dispositif de lutte, pour notamment la séquestration du carbone, la mise en

place de programmes en faveur des communautés vulnérables, la foresterie et la biodiversité, et surtout l'agriculture qui est un pilier du développement de la nation malgache. Face à l'urgence de la situation, ce ne sont pas les ressources humaines qui font défaut à Madagascar, mais eu égard à l'urgence posée par la trajectoire climatique actuelle, les autorités du pays ont plus que besoin de transformer leurs réflexions en actions. Le ministre de l'Environnement est convaincu de la capacité de son pays à relever les défis imposés par la lutte contre le changement climatique et révèle le devoir de ramener son pays en île verte paradisiaque qu'il était auparavant. Et il est pour cela fondamental d'adopter une démarche éco-citoyenne et de conjuguer changement climatique et changement de mentalités.



Haïti

Les informations sur Haïti en termes d'exposition et de vulnérabilité par rapport aux événements climatiques extrêmes sont alarmantes. Le pays fait partie du groupe des pays les plus exposés et les plus vulnérables. On se souvient qu'en cette année 2015, Haïti a connu l'une des plus sévères sécheresses de ces cinquante dernières années. C'est un pays dont l'agriculture est la principale activité économique pour la majorité de la population, laquelle est essentiellement tributaire de la disponibilité de l'eau des précipitations. Une illustration de la manière dont Haïti subit les effets néfastes des changements climatiques a été décrite par la réalité vécue par le paysan haïtien qui voit, année après année, comment ses maigres ressources se convertissent en des pertes qui le rendent enchevêtré dans l'engrenage du cercle vicieux d'une pauvreté qui ne fait que s'accroître. Et les autorités sont conscientes de ce

que les changements climatiques sont réels et les perspectives ne sont pas encourageantes. Il est en effet nécessaire pour Haïti de lutter contre les changements climatiques, parce qu'il s'agit de la vie de millions de personnes, et le gouvernement est largement préoccupé par les conséquences difficilement quantifiables de ce phénomène et c'est pourquoi, en dépit de la modicité de ses ressources, le pays fait beaucoup d'efforts et de sacrifices pour faire face à ces événements extrêmes consécutifs au changement climatique. Des présentations ont été faites lors de cette journée d'Haïti et on a pu ainsi apprendre que la solidarité est au rendez-vous pour Haïti, grâce à l'appui de différents acteurs de la vie nationale et de partenaires internationaux. Des interventions ciblées sont menées dans des secteurs clés tels que les ressources en eau, la pêche et l'agriculture pour permettre aux communautés de s'adapter.

*Marie Danielle Ngo Ngué
avec la collaboration de Christian Ngallé
du Centre de la Presse Francophone de New York*

Interview

**Monsieur Jean-Pierre Ndoutoum,
Directeur de l'Institut de
la Francophonie pour le
Développement Durable, IFDD**

Secteurs	2020	2025	2030	2020	2025	2030
Énergie	4%	7%	10%	23%	31%	
PIUP	0%			10%	10%	
Agriculture	0,08%			51%	0,63%	
Déchets	11%			8%	31%	

Trajecto

Du 30 novembre au 12 décembre dernier s'est tenue à Paris, au centre Le Bourget, la 21^e Conférence des Parties (CdP 21) pour la lutte contre le changement climatique. Au cours de ce grand rendez-vous planétaire, plusieurs organisations œuvrant dans le domaine du développement durable y ont pris part, c'est le cas de l'Organisation Internationale de la Francophonie avec son organe technique l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) qui avait érigé tout un pavillon, devenu un lieu de rencontres des pays francophones. Le Directeur de l'IFDD, Monsieur Jean Pierre Ndoutoum s'est prêté à notre micro pour nous faire un bilan de toutes les activités qui se sont déroulées au sein de leur pavillon dénommé "L'arbre à palabres".

AEP : Vous avez érigé un pavillon de l'OIF au sein du centre Le Bourget à l'occasion de la CdP21. Pourquoi l'avoir nommé "l'arbre à palabres" pour réunir les pays francophones présents à cette conférence ?

Jean Pierre Ndoutoum : Vous savez que la CdP c'est la conférence des parties, nous sommes dans un processus de négociation, et c'est dans ce cadre là que nous avons un peu malicieusement donné ce nom de l'arbre à palabres, sachant que pour une thématique aussi sérieuse que le changement climatique, les posi-

tions ne sont pas convergentes, il y a toujours beaucoup de points de divergences et la Francophonie a aussi voulu jouer sa partition dans ces palabres.

Quelles sont les actions de l'IFDD qui ont accompagné les Etats francophones à une bonne participation à cette CdP21 ?

Il faut rappeler que l'Institut de la Francophonie pour le Développement durable, à chacune des conférences des parties se mobilise en amont souvent par des

formations aux négociateurs sur les techniques et les enjeux des négociations, ensuite nous avons accompagné le processus d'élaboration des Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN) par la tenue de quatre ateliers régionaux notamment à Dakar (avril) qui a regroupé les pays d'Afrique de l'ouest et d'Afrique du Nord ; à Libreville pour l'Afrique centrale et l'océan indien ; à Port aux Princes (Haïti) pour la caraïbe et le dernier atelier en juillet s'est tenu à Hanoï au Vietnam pour l'Asie et le Pacifique. Après ces ateliers CPDN, nous avons également contribué à une rencontre africaine sur la consolidation de ces CPDN qui s'est tenue au Maroc, et une autre rencontre qui s'est tenue au Sénégal et qui a vu les ministres de la CEDEAO donner leur accord et leur appui aux processus de négociations et qui a été également le lieu de faire une déclaration ministérielle des ministres de la CEDEAO. Nous avons produit le Guide des négociations qui aide à mieux décrypter les enjeux des négociations et qui pour la première fois a été traduit en plusieurs langues. Ensuite, nous avons tenu le 28 novembre au siège de l'OIF, un atelier des négociateurs qui permettait de faire le point des enjeux avant d'entrer spécifiquement dans le processus des négociations. Et après tout cela, nous avons érigé le Pavillon de l'OIF avec une salle de réunion où nos ministres et leurs équipes pouvaient tenir des réunions de mise au point. Nous avons aussi abrité beaucoup d'événements parallèles tels que la conférence des ministres francophones et nous avons donné la possibilité à nos pays membres de tenir leurs événements parallèles à eux, mais dans notre pavillon. C'est ce que nous avons appelé les journées pays et nous avons eu tour à tour la journée du Sénégal, du Québec, de Madagascar, de la RDC et d'Haïti.

Nous avons assisté au déroulement de plusieurs activités au sein de votre Pavillon. Etant à la fin de cette CdP 21, quel bilan pouvez-vous de toutes ces activités ?

Le bilan est positif de l'avis de l'ensemble des observateurs et des participants à nos rencontres et le fait que pour la première fois la Francophonie s'offre un Pavillon et accueille les délégations a été particulièrement utile et relevé par tous. Et, il nous a été demandé de garder cette formule pour les prochaines conférences des Parties, notamment sur le climat. Nous tirons également un bilan positif de notre participation non seulement à cause de la fréquentation de notre Pavillon, mais aussi par les rencontres que nous avons pu faire,





Monsieur Jean-Pierre Ndoutoum, Directeur de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, IFDD

les partenariats qui ont été bâtis en marge de toutes les rencontres. Nous avons eu de bonnes rencontres notamment avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, l'ADEM et bien d'autres. Nous avons rencontré tous les gouvernements locaux unis, la région Bruxelles capitale qui nous a assuré d'un appui dans notre initiative villes durables, nous avons profité de notre présence ici pour signer une entente avec la ville du Grand Bassam qui va nous permettre de mener à l'échelle réelle un programme sur la ville durable. Il y a eu énormément de points positifs qui sont ressortis et pour ma première participation à une conférence des parties, j'en suis plutôt satisfait et j'ai hâte d'être à la prochaine. Mais cela dit, je ne suis pas entré dans le

texte de l'accord qui est négocié car la Francophonie est observateur à la CdP21 et pour ce qui concerne le texte de l'accord, il appartiendra aux parties qui participent aux négociations de se prononcer.

Quelles sont les activités envisagées par l'IFDD après la CdP21 ?

En réalité, nous n'allons pas innover ou faire un nouveau programme de l'après CdP. Il faut rappeler que nous avons déjà un programme qui est défini et qui a été adopté par les Etats. C'est un programme quadriennal qui s'étend de 2015 à 2018. Nous allons continuer à dérouler notre programme qui sera certainement



La SG de la Francophonie avec l'équipe de l'IFDD à la CdP21



en œuvre l'ensemble de leurs contributions qui sont pour le moment des documents d'intention. Il y aura la mise en œuvre de ces contributions et ces CPDN seront régulièrement revisités pour essayer d'avoir des ambitions encore plus fortes. Certains des engagements qui sont pris dans le cadre de ces CPDN sont le fait de ces Etats eux-mêmes. D'autres engagements devraient nécessiter l'implication des partenaires financiers extérieurs. La Francophonie s'associera à ses Etats membres pour mobiliser ces financements extérieurs. Vous avez vu pendant la journée du Québec, que nous avons eu une déclaration faite par le premier ministre de donner \$25,5M qui vont être majoritairement dédiés aux pays en développement, notamment pour les programmes d'adaptation c'est-à-dire les programmes qui ont besoin d'un appui extérieur. Nous allons faire la manœuvre pour essayer de canaliser ces financements vers les pays en développement et les aider à assumer le processus de contribution.

Nous sommes rendus au terme de notre entretien, avez-vous un dernier mot à ajouter ?

J'ai particulièrement apprécié la collaboration qu'on a observée au niveau de la CdP. Au sein des équipes de la Francophonie, cela a été l'un des premiers succès ainsi que les différentes directions de la Francophonie. Sans oublier la collaboration avec les différents médias qui ont œuvré autour de nous et avec nous et nous espérons pouvoir reproduire ce partenariat pour la prochaine CdP qui aura lieu dans moins d'un an à Marrakech au Maroc. ■

Propos recueillis par Marie Danielle Ngo Ngué

No comment...





L'AFRIQUE CENTRALE ACTIVE POUR LE SUCCES DE LA COP21

COP21 : 195 pays de la Planète adoptent un accord historique, universel, ambitieux et différencié qui prend en compte les intérêts de tous, en particulier ceux des pays du Bassin du Congo

Les délégués des 195 pays parties, des organisations internationales et organisations non gouvernementales ayant le statut d'observateur, ainsi que les nombreuses organisations de la société civile présentes à Paris ont longuement salué et applaudi, tous debout, l'adoption de l'Accord historique ce Samedi 12 Décembre 2015, à 19h27mn, dans la salle plénière « la Seine », du Centre de conférence de la CoP21, à Paris-le Bourget. Cette joie s'est amplifiée avec l'entrée dans la salle plénière, de Son Excellence, Monsieur François HOLLANDE, Président de la République Française, et de Son Excellence, Monsieur BAN KI MOON, Secrétaire

Général de l'Organisation des Nations Unies.

L'accord de Paris sur le Climat Global, a été ainsi adopté, après un jour de prolongation des négociations, tant les parties étaient tous mobilisées, déterminées, et engagées, faisant progressivement bouger leurs lignes rouges, pour prendre en compte les points d'intérêt des uns et des autres, avec l'accompagnement du Comité de Paris et les groupes de Facilitateurs mis en place par thématique. L'Afrique Centrale était représentée à ces instances de Paris





par Son Excellence, Monsieur Emmanuel ISSOZE NGONDET, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale, de la République Gabonaise et Son Excellence, Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie forestière et du Développement durable de la République du Congo.

Les Ministres, délégués des pays et leurs experts ont passé parfois des nuits blanches dans des réunions ou consultations bilatérales, multilatérales ou par groupes régionaux ou sous-régionaux à travailler sur le projet d'accord et de décision.

Le Ministre Henri DJOMBO du Congo a particulièrement œuvré, avec l'appui de ses pairs et le Président en exercice de la COMIFAC, Son Excellence, Monsieur Emmanuel NIYONKURU, Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du Burundi, et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, à la prise en compte des intérêts majeurs de la sous-région Afrique Centrale autant dans la décision que dans l'Accord de Paris.

Les paragraphes N°53, 54 et 55 de la décision adoptée prévoient des dispositions de mise en œuvre dans lesquelles les « ressources financières fournies aux pays en développement

devraient renforcer l'application de leurs politiques, stratégies, règlements, plans d'action et mesures de lutte contre les changements climatiques tant en matière d'atténuation que d'adaptation de façon à contribuer à la réalisation de l'objet de l'Accord ». Une revue de l'accord est prévue avant 2025 pour fixer « un nouvel objectif chiffré collectif à partir d'un niveau plancher de 100 milliards de dollars par an, en tenant compte des besoins et des priorités des pays en développement ». La décision N°54 reconnaît en particulier « l'importance de ressources financières adéquates et prévisibles, y compris des paiements liés à des résultats ... aux fins de la mise en œuvre de démarches générales et d'incitations positives visant à réduire les émissions imputables au déboisement et à la dégradation des forêts, du rôle de la conservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers, ainsi que d'autres modes d'action, tels que des démarches communes en matière d'atténuation et d'adaptation pour la gestion intégrale et durable des forêts, tout en réaffirmant l'importance des avantages non liés au carbone qui sont associés à de telles démarches, et en encourageant la coordination de l'appui provenant, entre autres, de sources publiques et privées, bilatérales et multilatérales, telles que le Fonds vert pour le climat et d'autres sources, en application des décisions pertinentes de la Conférence des Parties ».

La REDD+ et les avantages non liés au Carbone

La REDD+ défendus par les Pays de l'espace COMIFAC ont été clairement pris en compte dans l'Article 5 de l'Accord adopté en ces termes : « Les Parties devraient prendre des mesures pour conserver et, le cas échéant, renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre ..., notamment les forêts ; Les Parties sont invitées à prendre des mesures pour appliquer et étayer, notamment par des versements liés aux résultats, le cadre existant défini dans les directives et les décisions pertinentes déjà adoptées en vertu de la Convention pour : les démarches générales et les mesures d'incitation positive concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement; et d'autres démarches générales, notamment des démarches conjointes en matière d'atténuation et d'adaptation pour la gestion intégrale et durable des forêts, tout

en réaffirmant qu'il importe de promouvoir, selon qu'il convient, les avantages non liés au carbone associés à de telles démarches ».

La décision et l'Accord ainsi adoptés à Paris ont fait la fierté de toutes les délégations au plus haut niveau du Bassin du Congo. Ils ont qualifié cet accord de très positif et bénéfique pour la sous-région. Il reste donc à suivre les processus devant conduire à sa mise en vigueur par tous les pays parties, et surtout les dispositifs opérationnels de mise en œuvre, devant être transparents, justes et équitables, pour tous, conformément à l'esprit de l'Accord et de la décision de Paris.

Cet Accord est ambitieux, faut-il le rappeler, puisqu'il vise à contenir « l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques... en particulier pour les populations des pays en développement, des pays insulaires et autres franchises de populations vulnérables.

Jérôme GUEFACK



PFBC
PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO

Les officiels de l'Afrique centrale lors de la rencontre de haut niveau des pays du Bassin du Congo à la COP21 au pavillon de l'UE



Vue des participants



SE Comifac, M. Raymond MBITIKON et le Facilitateur entrant du PFBC M. José Manuel Briosa e Gala

Le Bassin du Congo mobilisé au cœur de la COP 21 à Paris...

Paris (France) - 8 décembre 2015 - s'est tenu au Pavillon de l'Union Européenne un événement parallèle de haut niveau organisé conjointement par la COMIFAC et la Facilitation entrante (UE) et sortante (USA) du PFBC.

Cet événement du Bassin du Congo, deuxième massif forestier au monde, poumon de l'Afrique a rassemblé environ cent cinquante participants: des ministres des pays membres de la COMIFAC, des représentants des mécanismes de financements de la CCNUCC entre autres le Fonds Vert

Climat, des représentants de la COMIFAC et de la CEEAC, des représentants des organisations internationales, des bailleurs fonds, de la société civile et du secteur privé.

L'objectif de cette session parallèle de Haut Niveau était de présenter les atouts et défis des forêts d'Afrique Centrale en matière de conservation, de gestion durable, dans un contexte de la lutte contre les changements climatiques. L'événement parallèle a été modéré par le Facilitateur entrant du PFBC Son Excellence Monsieur José Manuel Briosa e Gala, Conseiller Spécial de son Excellence M. Neven Mimica, Commissaire Européen chargé de la coopération internationale et du développement.

Lors du premier segment politique de haut niveau spécifié comme session introductive, les participants ont successivement suivi une présentation engagée et dynamique de Son Excellence Monsieur Maroš Šefčovič, Vice-Président de la Commission Européenne, chargé de l'Union de l'Energie, le discours de circonstance de son Excellence Monsieur Emmanuel Niyonkuru, Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du Burundi, Président en exercice de la COMIFAC et l'allocation de la représentante de Son Excellence Monsieur Ahmad Allam-Mi, Secrétaire Général de la CEEAC, représenté par la conseillère diplomatique et politique de la CEEAC.

Un point saillant de l'événement parallèle servant de segment technique était la présentation de la problématique de la gestion durable des forêts en Afrique Centrale et de lutte contre les changements climatiques par Dr Christopher Martius, Senior Scientifique au CIFOR. Les participants ont apprécié le rapport spécial forêts et changements climatiques en Afrique Centrale présenté par Son Excellence Monsieur Raymond Mbitikon, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC.

Le dernier segment politique mettra en scène un panel de haut niveau avec comme panélistes, Son Excellence Madame Joséphine Flore MISTOUL YAME, Ministre de la Protection de l'Environnement et des Ressources naturelles, de la Forêt et de la Mer, Dr Tao Wang, Directeur de l'Atténuation et de l'Adaptation au Fonds Vert Climat de la CCNUCC et Dr Alain Riss, Directeur du Développement Durable de l'Agence Française de Développement (AFD).

Ont participé de bout en bout au side event, la présence remarquable de Son Excellence Madame la Ministre des Eaux et Forêts et Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement de la République Centrafricaine.

À l'issue des travaux, le modérateur de l'événement parallèle a souligné les enjeux et les atouts des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo aussi bien que des recommandations fortes. ■

PFBC



COP21

séance d'information sur la REDD+ en Afrique centrale

L'UICN accompagne le plaidoyer pour la prise en compte de la position de l'Afrique Centrale aux négociations lors la CoP 21.



side events société civile



Pavillon UICN à la COP21



vue des participants side events UICN à la COP21

L'Afrique Centrale a activement participé aux réflexions qui ont été menées en vue de trouver une réponse internationale au changement climatique, lors de la Conférence de Paris sur le Climat (CoP 21) qui s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015 à Paris en France. Fortement représentée par ses délégations pays, les partenaires au développement, les organisations internationales et la société civile, l'Afrique Centrale a marqué sa participation par une coordination et une synergie dans ses différentes interventions.

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a fait partie des organisations qui ont accompagné la sous région dans sa participation à cette rencontre, en tant que membre de la délégation du Cameroun et de l'Afrique Centrale, et au vue du rôle actif qu'elle joue dans l'accompagnement des pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) dans le cadre du processus REDD+ et de la lutte contre le changement climatique. Ainsi, la participation de l'UICN - Cameroun avait deux grands aspects à savoir (i) accompagner et soutenir les délégations d'Afrique Centrale dans le plaidoyer international et (ii) faciliter l'organisation des événements parallèles pour partager les leçons apprises en matière de mise en œuvre du processus REDD+, de mobilisation et d'implication des femmes dans la lutte contre le changement climatique.

Les événements parallèles qui se sont déroulés au sein des pavillons Afrique et CEEAC/Gabon, ont permis de partager les leçons apprises des pays et matière de REDD+ et d'implication des groupes vulnérables en matière de lutte contre les changements climatiques.

Les communications qui ont fait l'objet d'échanges lors des événements parallèles ont été conduites par des groupes d'acteurs représentant les délégations pays, les coordinations nationales REDD+ des pays, des plates-formes de la société civile travaillant sur la REDD+ et les Changements Climatiques, et de COMIFAC. Elles ont permis à la communauté internationale présente d'être informée et sensibilisée sur les avancées du processus REDD+ en Afrique Centrale, ses enjeux et défis, au rang desquels figurent (i) l'insuffisance et l'instabilité des financements, (ii) la complexité des procédures pour bénéficier de ces financements, (iii) le renforcement des capacités des acteurs et (iv) la prise en compte des enjeux de développement. Les communications ont également permis à la communauté internationale, de prendre connaissance de la position partagée des pays membres de la COMIFAC sur les changements climatiques.

L'UICN a su mettre à contribution son outil phare de communication qu'est Radio Environnement qui coordonne le Réseau des radios Communautaires d'Afrique Centrale (RERAC), à travers la diffusion des sessions importantes en directes, ainsi que des émissions de sensibilisation du grand public sur les enjeux de ladite CoP.

... une simple étape dans une action urgente inscrite dans la durée



Stéphane POUFFARY travaille dans le domaine de la coopération internationale depuis plus de 25 ans. Il est le Directeur Général et le Fondateur de l'association française ENERGIES 2050, une Organisation non gouvernementale qui travaille dans l'intérêt général en France et à l'étranger sur les questions associées au développement durable, au changement climatique et aux défis énergétiques. L'association fédère des membres et des experts d'une cinquantaine de nationalités.

Les domaines d'expertise de Stéphane POUFFARY sont le développement durable, le changement climatique, les politiques énergétiques, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, le secteur du bâtiment et de la construction, les villes et les territoires ainsi que les questions de gouvernance et de changement de comportement.

Adresse email à utiliser pour la publication :
stephane.pouffary@energies2050.org

Réseau international d'échanges depuis janvier 2007, ENERGIES 2050 est, depuis avril 2011, une Organisation Non Gouvernementale (ONG) française sans but lucratif qui travaille exclusivement dans l'intérêt général. Actuellement l'association fédère des membres et des partenaires dans plus de 50 pays et met en œuvre des projets concrets dans plus d'une vingtaine de pays.

L'association intervient sur les questions associées au développement durable, au changement climatique, aux défis environnementaux et énergétiques. ENERGIES 2050 est engagée dans la mise en œuvre de la Grande Transition, qu'il s'agisse de la transition énergétique, de la transition urbaine ou de la mise en mouvement d'une société plus humaine, plurielle et solidaire, porteuse de paix et respectueuse des biens communs de l'humanité.

L'ensemble des activités menées par ENERGIES 2050 s'inscrit dans une vision permanente de solidarité et d'équité. Elles visent aussi bien à transformer nos modes de consommation et de production au Nord pour que ceux-ci soient plus éthiques et durables qu'à accompagner les pays du Sud sur la voie d'un développement qui contribue au bien-être de tous tout en étant respectueux des ressources naturelles et porteur de justice sociale. ENERGIES 2050 plaide pour une implication de l'ensemble des citoyens du Monde dans la mise en place d'un nouveau modèle de développement partagé, à imaginer collectivement (www.energies2050.org).

L'association ENERGIES 2050 participe activement à la lutte contre les changements climatiques. Acteur connu et reconnu, l'association a été très impliquée dans les préparatifs de la COP21 et pendant les deux semaines de négociations à Paris. L'association, accréditée en tant qu'Observateur auprès de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques a organisée avec ses partenaires pendant la COP21 plus d'une cinquantaine de conférences, événements parallèles et tables rondes (dans le cadre d'un cycle de conférences préparatoires en France et à l'étranger, sur son espace de 30m2 au sein du Grand Palais en



Stand de ENERGIES2050 au site des expositions Le Bourget à la COP21



Vue des participants au side events ENERGIES 2050 au Grand Palais

plein cœur de Paris aux pieds des Champs Elysées, dans l'espace officiel des négociations au Bourget au-tours de son stand ou à l'occasion de différents évènements parallèles ou encore dans l'espace réservé à la société civile également au Bourget). ENERGIES 2050 a également été impliquée aux côtés de l'IFDD/OIF (Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie qui rassemble 57 Etats) pour l'organisation de plusieurs réunions et concertations francophones autours d'initiatives majeures de la Francophonie. ENERGIES 2050 a pu également intervenir dans plusieurs plateaux télé et radios.

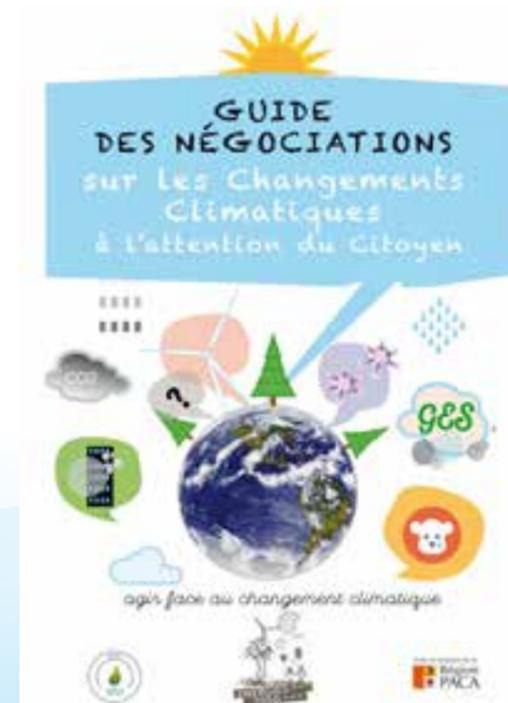
Consciente de la nécessité de mutualiser les moyens pour démultiplier les opportunités d'action, ENERGIES 2050 a invité dans ses différents évènements plus d'une soixantaine d'associations et de partenaires à prendre la parole ou même à partager ses espaces d'expositions afin de témoigner des possibles et d'inviter à l'action. Cette initiative fédératrice unique a été appréciée et a permis de mutualiser des dynamiques et de renforcer les passerelles qui nous paraissent indispensables

à construire pour éviter de fonctionner sectoriellement alors que le temps est à la transversalité.

Parmi les temps fort préparatoires, nous citerons la réalisation pour l'IFDD/OIF du Guide des négociations pour les décideurs complété par le Résumé pour les décideurs. Documents de référence (également traduits en anglais) à l'attention des négociateurs mais aussi des différents acteurs intéressés par les négociations sur les changements climatiques, ces Guides, ont été présentés dans plusieurs grands moments comme l'atelier préparatoire du samedi 28/11 à deux jours de l'ouverture officielle de la COP21 devant plus de 150 délégués négociateurs francophones. A noter qu'ENERGIES 2050 est une des rares ONG à avoir participé à l'élaboration de plusieurs Contributions Pré-vues Déterminées au Niveau National, comme celle du Togo, du Sénégal et de petits Etats insulaires du Pacifique. L'association accompagne également un pays africain dans le dépôt d'un dossier au Fonds vert pour le climat.



ENERGIES 2050 a réalisé avec le concours de la Région PACA le premier Guide des négociations sur les changements climatiques à l'attention des citoyens afin que chacun puisse s'approprier les réalités mais aussi les enjeux et les défis des négociations en cours. Résolument pédagogique et fort d'une importante iconographie ce Guide a vocation à être reconduit pour que le citoyen puisse s'approprier pleinement les négociations en cours et celles à venir.

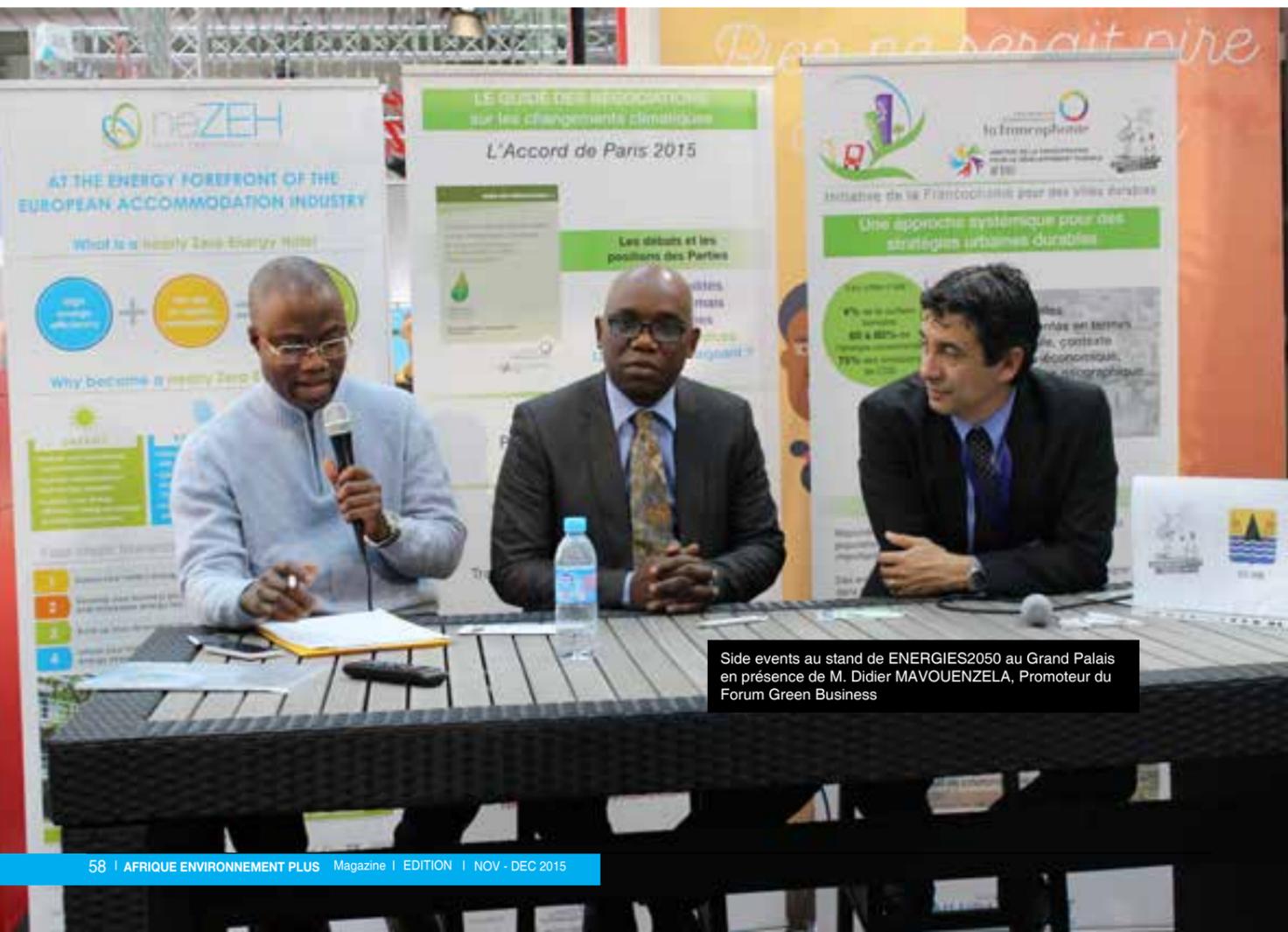


On citera la conférence « Les villes et les territoires, acteurs de la transition énergétique et des objectifs du développement durable » organisée le 3 décembre au pavillon de l'OIF en zone accréditée au Bourget et en partenariat avec la Francophonie. Cette conférence a été l'occasion de parler de l'Initiative de la Francophonie pour des Villes Durables (IFVD) co-fondée par l'IFDD et ENERGIES 2050 et de présenter le projet de ville modèle de Grand Bassam en Côte d'Ivoire.

On citera également le lancement de l'initiative ethiCarbon Afrique® le 6 décembre au Grand Palais, co-fondée par ENERGIES 2050 et la Société Africaine des Biocarburants & des Energies Renouvelables (SABER - ABREC) avec des partenaires tel que ecosur Afrique. Cette initiative vise à contribuer à la révolution énergétique africaine vers un développement sobre en carbone, pour une Afrique en transition énergétique, résiliente et solidaire. Cette initiative permet à chacun, particulier ou professionnel, d'évaluer son empreinte carbone grâce à un calculateur spécifiquement développé en l'invitant ensuite à réduire ses émissions et à les équilibrer par un don qui ira financer des projets solidaires d'adaptation et d'atténuation en Afrique (<http://ethicarbon.org/>).

Pour en savoir plus sur les différents évènements organisés par ENERGIES 2050, consultez notre programme d'activités sur notre site : <http://energies2050.org/2015/12/08/le-programme-denergies-2050-a-la-cop21/>

Paris n'était pas qu'un simple « Grand rendez-vous » ... Paris devait être aussi et surtout LE Grand rendez-vous de ceux qui veulent changer les choses et qui se mobilisent pour une société résolument différente, solidaire et respectueuse de l'environnement. ENERGIES 2050 a fait entendre sa voix et celle de ses partenaires. Nous avons contribué à faire bouger les lignes mais Paris n'est pour nous qu'une étape supplémentaire et il nous faut, tous ensemble, continuer sans relâche pour que nos demains soient porteurs d'espoirs. Rejoignez-nous ...



Side events au stand de ENERGIES2050 au Grand Palais en présence de M. Didier MAVOUENZELA, Promoteur du Forum Green Business

A propos de Royal Air Maroc

Présente depuis sa création (en 1957) en Afrique, Royal Air Maroc est une compagnie aérienne leader en Afrique.

Forte d'une expérience de 60 ans aujourd'hui, et grâce à son Hub international basé à Casablanca, Royal Air Maroc relie le monde par sa présence sur les 4 continents et offre à ses clients un réseau de plus de 1500 connexions hebdomadaires vers l'Europe, l'Afrique, l'Amérique et l'Asie.

Avec une flotte jeune composée de 53 appareils, elle dessert 87 destinations dans le monde et transporte plus de 6 millions de passagers par an.

De plus, Royal Air Maroc compte parmi les compagnies leader en Afrique et constitue un partenaire de référence pour les plus grands opérateurs dans le domaine du transport aérien et de l'industrie aéronautique. Royal Air Maroc couvre plus de 80 destinations à travers le monde et 10 destinations à l'intérieur du Maroc avec sa filiale RAM EXPRESS, et œuvre pour offrir à ses clients toujours plus de destinations. Dans ce cadre, la compagnie a ouvert au cours de l'année 3 nouvelles lignes Gibraltar, Ndjamena et Abuja.

Pour accompagner le développement de son réseau, Royal Air Maroc a acquis, en novembre 2014, 4 nouveaux avions de nouvelle génération, modernes et plus écologiques, de type Embraer 190. Royal Air Maroc vient d'acquérir en 2015 deux Boeing 787 Dreamliner

Avec son programme de fidélisation Safar Flyer, développé depuis 1995, Royal Air Maroc offre à ses clients adhérant au programme un service personnalisé et haut de gamme, leur permettant d'accéder à des billets d'avion gratuits et d'autres avantages en fonction du nombre de miles accumulés. Royal Air Maroc, compagnie nationale citoyenne et vitrine du Maroc, œuvre au service du développement économique et social et pour le rayonnement culturel du continent africain sur le plan international. Dans ce sens, elle apporte son soutien dans le mécénat et dans les domaines humanitaires, culturels et sportifs par la participation à des événements sélectionnés selon des critères fondés sur la stratégie et la mission de l'entreprise..

Acteur majeur pour le développement de l'Afrique

Royal Air Maroc renforce son ancrage dans le continent. En 2014, le trafic de la compagnie en Afrique a enregistré une croissance remarquable. Il a atteint 1,3 million de passagers, en hausse de 16,7 % par rapport à 2013.

Afin de consolider son positionnement sur ce marché à fort potentiel, Royal Air Maroc étend son réseau et développe une offre de services adaptée aux besoins de la clientèle africaine (réaménagement du programme des vols, rénovation des infrastructures de transit, recrutements d'équipes multiculturelles...).

Royal Air Maroc contribue ainsi au développement économique et social des pays desservis. L'ouverture de lignes et le renforcement des liaisons aériennes existantes permettent de créer une dynamique économique et sociale dans ces pays.

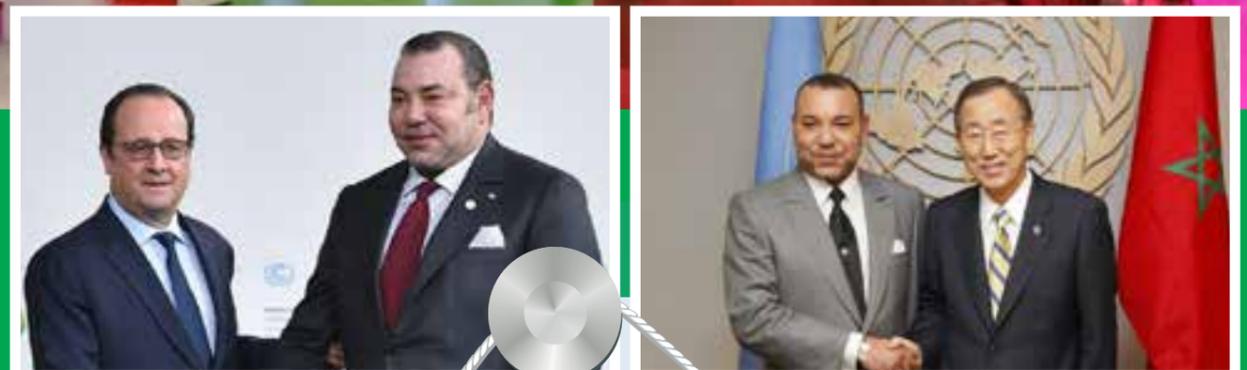
Royal Air Maroc en chiffres

- 6,2 millions de passagers transportés
- 1 500 vols par semaine vers 87 destinations dans le monde
- 33 destinations en Afrique
- 8 ans : âge moyen de la flotte en exploitation
- Taux de ponctualité : 80 %
- 53 avions en exploitation
- 3 000 employés



COP 22 au MAROC

7 au 18 Novembre 2016



RENDEZ-VOUS A
Ocre à Marrakech



الخطوط الملكية المغربية
royal air maroc

Les ailes du Maroc

**ROYAL AIR MAROC,
NATURELLEMENT AFRICAINE**